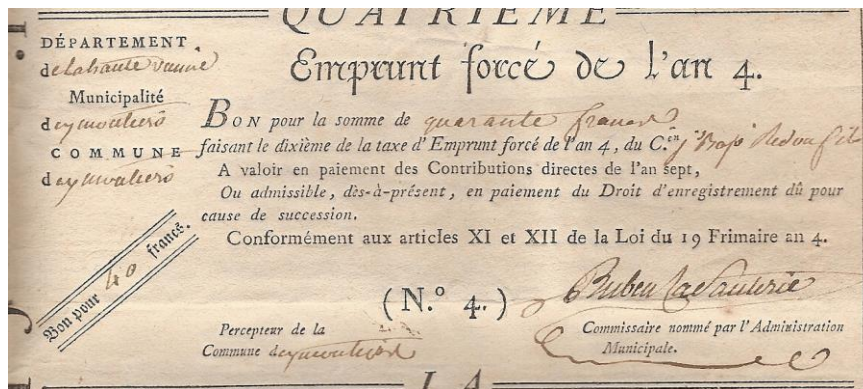




BULLETIN de la SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN



TOME XXV

Février 2018

TABLE DES MATIERES

Le mot du Président

- Marc PARVÉRIE, *La circulation des deniers de l'Aquitaine carolingienne en al-Andalus ; un réexamen des trésors « Espanya-1, 2, 3 ».* p. 4
- Gilles FURLANETTO, *Les deniers de Limoges au type odonique.* p. 17
- Jacques VIGOUROUX, *Itinéraire pour une monnaie royale.* p. 32
- Jacques VIGOUROUX, *La Monnaie de Limoges durant le règne de Louis XIII.* p. 35
- François LHERMITE, *L'emprunt forcé de l'An IV.* p. 41
- François LHERMITE, *Les médailles de la taxe sur les chiens à Limoges.* p. 46
- Michel BRUNET, *Vie de la société.* p. 49
- Monnaies, jetons et médailles frappés à Limoges vus en 2017 p. 52

Illustrations de couverture :

Fragment de dirham d'al-Andalus
découvert en Aquitaine et fragment de
denier de Limoges découvert en al-
Andalus

Demi-franc d'Henri IV 1600 I

Coupon n°4 du récépissé de l'Emprunt forcé de l'an IV

Reproduction interdite sauf autorisation de la
SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN
40, rue Charles Silvestre
87100 LIMOGES

site web : www.sn187.fr courriel : sn187@sn187.fr

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

Directeur de la Publication : Michel BRUNET
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2018
Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE
ISSN : 1265-3691

LE MOT DU PRÉSIDENT

Michel BRUNET

La Société Numismatique du Limousin édite cette année son 25^{ème} bulletin. Que de chemin parcouru depuis la parution de son tout premier numéro en 1994 ! Durant cette période un grand nombre de ses adhérents ont pu écrire et signer de très nombreux articles sur tout ce qui gravite autour de la numismatique en général, de son histoire ainsi que de tous ses dérivés.

Des travaux ont été réalisés sur tous les ateliers monétaires connus et authentifiés sur des périodes datées, ainsi que des recherches sur de belles monnaies parfaitement lisibles mais restant à être identifiées, par des noms de monétaires ou de lieux encore inconnus jusqu'à ce jour par manque d'indices, de traces dans les archives et l'absence de précisions. Les lieux même approximatifs des trouvailles, (à condition qu'ils soient bien cernés, malgré la circulation et les déplacements des populations) pourraient permettre de localiser avec plus de rigueur et de justesse le lieu de fabrication de ces monnaies. Les travaux sur les monnaies seulement partiellement lisibles sont beaucoup plus difficiles, surtout quand il manque des lettres où des moitiés de lettres ; ces travaux de recherche minutieux sont à mettre en rapport avec l'histoire de la monnaie régionale limousine. Le travail de recherche de ces adhérents méticuleux, seuls ou en équipe, s'organise autour d'une découverte récente, d'une différence n'échappant pas à l'oeil averti de ces collectionneurs, mais pas toujours visible pour les non-initiés.

Lors de nos réunions, la lecture de ces communications et la présentation des articles par leurs auteurs aux membres présents très attentifs, amène régulièrement une pluie de questions très pertinentes où chacun peut participer. Cette présentation se faisant avec l'ordinateur et le vidéo projecteur de la société, les textes et les images que l'on peut apercevoir tous ensemble peuvent être visionnés et commentés, en grossissant les plus fins détails, les plus petites particularités de toutes ces monnaies pour mieux les découvrir.

Toutes les nouvelles découvertes régionales, ainsi que les monnaies peu courantes qui ont été vues tout au long de l'année, dont certaines inédites, sont répertoriées sur notre site internet SNL87, permettant de mettre celui-ci à jour et de le compléter le plus précisément possible.

Nous souhaitons bien sûr voir apparaître de nouvelles découvertes de monnaies connues ou inconnues afin de permettre de faire évoluer l'histoire numismatique de la région et d'éclaircir les points beaucoup trop nombreux restant encore dans l'ombre.

Dans notre région, le trésor féodal de Montlebleau dernièrement mis à jour a permis, après une longue étude de toutes ses monnaies (15000 pièces environ pour la plupart de belle qualité), de le situer dans une période courte et très précise de l'histoire limousine, en alimentant et approfondissant doucement un peu plus l'excellente connaissance de notre région.

Les grands travaux de la place de la République à Limoges, les fouilles de l'immeuble à l'angle des rues de la Courtine et de la rue Dalesme à proximité de la Crypte Saint-Martial font également avancer un peu plus la mémoire de notre cité.

En-dehors de la région notons également cette découverte lors de travaux à l'abbaye de Cluny d'un trésor médiéval datant du XII^{ème} siècle, constitué de 2200 deniers et oboles en argent, pour la plupart émises par l'abbaye elle-même, mais aussi de 21 dinars almoravides en or frappés entre 1121 et 1131, venant d'Espagne et du Maroc, confirmant ainsi la circulation de monnaies venant de très loin.

LA CIRCULATION DES DENIERS DE L'AQUITAINE CAROLINGIENNE EN AL-ANDALUS ; UN RÉEXAMEN DES TRÉSORS « ESPANYA-1, 2 ET 3 »

Marc PARVÉRIE

La circulation monétaire entre l'Aquitaine carolingienne et al-Andalus est un sujet d'étude relativement récent et encore souvent controversé, car les volumes de monnaies découvertes de part et d'autre des Pyrénées sont modestes et les sources écrites manquent pour préciser quels produits pouvaient être échangés¹.

Pourtant, dans le sud de la France, ce sont 176 monnaies arabes des VIII^e-IX^e siècles qui ont été répertoriées, en grande majorité des *fulūs* datant de la présence musulmane en Narbonnaise et des dirhams de l'émirat d'al-Andalus. Dans le cas des dirhams, le cadre de cette circulation, tant chronologique (c. 760-860) que géographique (des cols pyrénéens à la Loire), commence à apparaître assez clairement, tandis que l'existence de dirhams ramenés au module des deniers carolingiens rend manifeste leur utilisation dans les circuits économiques locaux de l'Aquitaine et de la Septimanie carolingiennes².

La présence de monnaies carolingiennes en al-Andalus a, quant à elle, été étudiée notamment par A.-M. Balaguer, A. Canto et plus récemment par C. Doménech-Belda, qui en conclut à une « circulation simultanée de la monnaie carolingienne et de la monnaie arabe dans la péninsule ibérique »³. Cependant, bien que près de 300 deniers et fragments soient connus, essentiellement dans la région de Séville et Cordoue, la circulation des monnaies carolingiennes en al-Andalus reste encore trop souvent minimisée, car soit ces monnaies ne représentent qu'une part infime de trésors bien plus vastes, soit elles restent peu documentées, voire non identifiées.

En attendant une étude plus globale des échanges transpyrénéens permettant de préciser la chronologie et la géographie de cette double circulation monétaire, je souhaiterais verser au dossier le réexamen des ensembles monétaires « Espanya-1, 2 et 3 », contenant en majorité des deniers de l'Aquitaine carolingienne ayant circulé en al-Andalus au X^e siècle.

Un examen des sources archéologiques anciennes et plus récentes permet d'établir une première liste de 176 monnaies et fragments (voir *infra* **Fig.2**), qui restent malheureusement dans leur grande majorité non identifiés :

- El Tolmo de Minateda (Hellin, Albacete)⁴ : fragment (0,5 g) d'un denier de Charlemagne de l'atelier de Roda.
- Andalousie⁵ : fragment d'un denier au temple de Louis-le-Pieux soudé sur dirham de 'Abd al-Rahman II daté de 230 AH (845).
- Andalousie (Séville ?)⁶ : une obole (0,45 g) de Pépin II d'Aquitaine pour Melle (MG 608 var.), avec une variante inédite de légende de droit (+ PIPINVS IEX EO).
- Alfocea (Saragosse)⁷ : un denier (Charles-le-Chauve ?) parmi 62 monnaies (émirales ?) découvertes en 1714.
- Calatrava-la-Vieja (Carrión-de-Calatrava, Ciudad Real)⁸ : 1 denier et 2 fragments parmi 100 dirhams émiraux de 'Abd al-Rahman et Muhammad (vers 270 AH / 884).

¹ Sénac 2012, 30.

² 8 dinars, 61 dirhams et 107 *fulūs* (Parvérie 2014). Voir également le *corpus* actualisé en ligne sur <https://independent.academia.edu/MarcParverie>

³ Balaguer 1987-88 ; Canto 1998 ; Doménech-Belda 2013. Merci à Carolina Doménech-Belda pour sa relecture attentive et ses précieux conseils.

⁴ Doménech-Belda 2013.

⁵ Balaguer 1999, n°19 ; Balaguer & Canto 1987, 79-87.

⁶ Balaguer 1987-88, n°24 ; Balaguer 1999, n°20.

⁷ Martin 2015, 184.

- Trésor de la Sagrada Familia (Cordoue)⁹ : 20 deniers et fragments parmi 170 monnaies et de nombreux fragments de l'époque émirale (c. 159-272 AH). Il y a de façon certaine 2 deniers au temple de Louis-le-Pieux et 3 fragments de même type (0,5, 0,25 et 0,25 g), 2 (ou 3) fragments de deniers de Charles-le-Chauve pour Toulouse (0,25 g) et un denier d'Arles (sans doute de Carloman), ainsi qu'une douzaine de fragments non identifiés.
- Trésor de Puebla de Cazalla (Séville)¹⁰ : un denier au temple de Louis-le-Pieux (1,5 g, atelier de Venise) et 3 fragments (de 0,44, 0,54 et 0,53 g), ainsi qu'un fragment (0,2 g) d'un denier de Charles-le-Chauve pour Laon (MG 794), parmi 266 dirhams et 636 fragments frappés entre 153 et 278 AH (770-891).
- Badajoz¹¹ : une dizaine de deniers et oboles, dont une obole (0,8 g pour 15 mm), grossièrement percée, d'un empereur Charles pour Toulouse (MG 1490).
- Région de Séville¹² : fragment d'un denier d'Eudes pour Angers (MG 1291).
- Trésor de Haza del Carmen (Cordoue)¹³ : 140 fragments de monnaies carolingiennes (poids < 0,2 g), dont seulement 6 identifiables. Il s'agit d'un denier d'Eudes pour Toulouse (MG 1343), un de Charles-le-Simple ou Louis IV pour Verdun (MG 1366-68 ou 1621/23), un de Charles-le-Simple et Hugues pour Toulouse (MG 1105), deux de Raoul pour Le Puy (MG 1611) et Château-Gaillard et un de Louis IV pour Saintes. L'enfouissement de cet important trésor (plus de 42 kg d'argent !) peut être daté de 997.
- Morería (Mérida, Extremadura)¹⁴ : 1 fragment (0,14 g) non identifiable parmi 134 monnaies et fragments datées de 243 à 403 AH (1012).
- Extremadura¹⁵ : 4 fragments (dont 1 demi).

C'est à cette première liste, qui peut paraître décevante (seulement 24 deniers et fragments identifiés, dont 8 d'ateliers aquitains), qu'il convient de rajouter les ensembles « Espanya-1, 2 et 3 ».

C'est en 1867 qu'est mentionnée pour la première fois la découverte, faite en Espagne l'année précédente, d'un trésor composé en majorité de monnaies arabes auxquelles s'ajoutait une vingtaine de monnaies carolingiennes tardives. Une description très sommaire de ces dernières est alors faite par Chassaing sur la base des indications données par les antiquaires Rollin et Feuarent qui les ont acquises. Elle sera reprise en 1883, avec quelques différences, par Gariel¹⁶.

Plus récemment, dans les années 2000, un nouvel ensemble de 30 monnaies carolingiennes tardives associées à 19 deniers de Barcelone et un nombre inconnu de monnaies arabes est apparu sur le marché numismatique. X. Sanahuja, qui en a assuré la publication en 2006¹⁷, a rapproché cet ensemble de la découverte de 1866, mais a préféré par prudence distinguer ces deux trouvailles qu'il a nommées respectivement « Espanya-1 » et « Espanya-2 ».

Enfin, en 2016, M. Crusafont a publié sous le nom « Troballa del Centre Peninsular » une collection ancienne composée de 59 deniers et fragments carolingiens et de 16 deniers de Barcelone dispersée lors d'une vente aux enchères de la maison J. Vico de Madrid¹⁸. Etant données les

⁸ Canto 1998, 115 ; Martin 2012, 342 ; Martin 2015, 184 ; Garcia Lerga 2014, 1123.

⁹ Santos 1956 ; Vega & Peña 2004 ; Baena & Canto 2007, 21-23 & 68 ; Martin 2012, 341 ; Domenech-Belda 2013, 401 ; Martin 2015, 184. Le nombre précis de monnaies, leur datation, ainsi que l'identification même des monnaies carolingiennes varient d'un auteur à l'autre...

¹⁰ Canto & Ibrahim 1991.

¹¹ Informations obtenues par l'intermédiaire du forum www.identificacion-numismatica.com.

¹² Balaguer 1987-88, n°25 ; Balaguer 1999, n°21.

¹³ Ruiz 1998, 491-499

¹⁴ Palma Garcia & Segovia Sopo 2001.

¹⁵ Martin 2015, 184.

¹⁶ Chassaing 1867, 487-488 ; Gariel 1883, 136.

¹⁷ Sanahuja 2006.

¹⁸ Crusafont 2015.

similitudes de composition et de datation avec les deux ensembles précédents, il nous a semblé logique de le renommer « Espanya-3 »¹⁹.

L'étude critique de ces publications permet d'établir le tableau récapitulatif suivant (**Fig.1**).

	Espanya-1 c. 930	Espanya-2 c. 925	Espanya-3 c. 970 ?
Tours-Chinon / Orléans	Deniers au buste de Tours-Chinon et Tours-Orléans	X	12 deniers au buste de Tours-Chinon
Tours	X	1 denier d'Eudes	X
Bourges	Deniers de Charles-le-Chauve empereur (875-877)	X	1 denier de Raoul
Nevers	Deniers de Charles-le-Chauve empereur (875-877)	X	X
Melle	Deniers et oboles, probablement MET-ALO	X	2 deniers METxVLLO 3 deniers MET-ALO
Limoges	Deniers d'Eudes (888-898)	1 obole d'Eudes	4 deniers d'Eudes
Le Puy	2 deniers de Raoul (923-936)	X	4 deniers de Raoul
Brioude	Deniers de Guillaume d'Auvergne (c. 920)	1 denier inédit de Raoul 12 deniers de Guillaume	3 deniers de Guillaume et 1 obole
Toulouse	Deniers de Charles-le-Gros (884-887)	3 deniers de Charles-le-Gros ; 3 deniers et 1 (ou 2) obole(s) d'Eudes	19 deniers ou fragments de Charles-le-Gros
Vienne	X	1 denier de Louis-l'Aveugle (890-928)	1 denier de Louis-l'Aveugle
Arles	X	1 denier de Louis-l'Aveugle	2 deniers de Louis-l'Aveugle
Autres ateliers carolingiens	Quentovic	Arras, Mayence, Verdun, Saint-Nazaire (Autun), Pavie	Rouen
Barcelone	X	19 deniers	16 deniers
Monnaies arabes	En majorité	Vraisemblablement ²⁰	?

Figure 1 : composition des trésors Espanya-1, 2 et 3

Cependant, cette hypothèse de trois trésors, proches par leur composition mais distincts, est contredite par quatre documents conservés dans les archives du Cabinet monétaire de la *Real Academia de Historia* (R.A.H.) de Madrid²¹.

Le 8 janvier 1866, Antonio Delgado, *Anticuario* de l'Académie, présente l'étude de 40 monnaies d'argent, qu'il dit n'être qu'un échantillon d'un ensemble plus vaste découvert récemment à Calatayud, en Aragon (**Fig.2**). Les monnaies sont dites abîmées, avec certaines d'entre elles portant des rajouts pondéraux (fragments d'autres monnaies ou boucles d'argent), qu'il a fallu retirer pour pouvoir identifier les monnaies. Le descriptif donné par Delgado est le suivant :

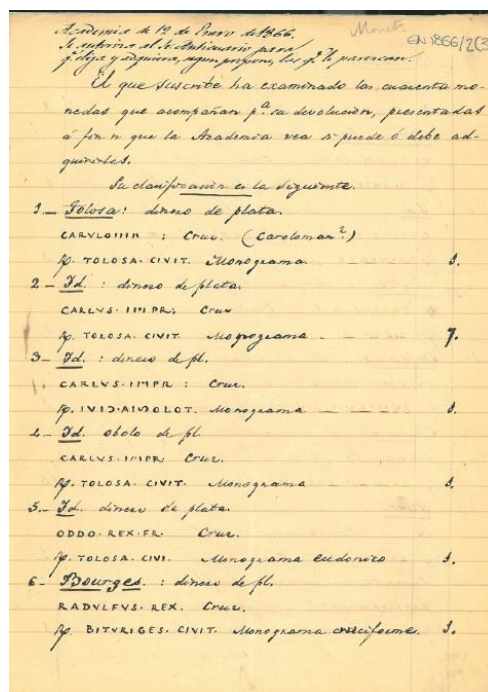
¹⁹ Merci à Simon Coupland, Jérôme Bénézet et Vincent Borrel pour les fructueux échanges que nous avons eus au sujet de la composition de ces trésors et l'attribution de certaines monnaies.

²⁰ Crusafont 2015, 228.

²¹ Martin & alii 2004, 78-79 et 284 ; archives GN 1866/2(2-5).

- 9 deniers de Charles empereur pour Toulouse (dont un avec une légende rétrograde) et une obole de même type.
- 1 denier d'Eudes pour Toulouse.
- 1 denier de Raoul pour Bourges.
- 1 denier de Barcelone au nom de Charles-le-Chauve.
- 2 deniers de Guillaume pour Brioude, dont un avec la légende lue CARLVS COEM (sic).
- 1 denier de Melle à la légende MET-ALO.
- 17 deniers au buste : 1 de Tours-Orléans, 15 de Tours Chinon et un autre à la légende CARLVS REX (sic).
- 1 denier au temple aux légendes dégénérées, incomplètes et/ou rétrogrades (voir *infra*, note 34).
- 1 denier sans doute de Louis-I'Aveugle pour Arles.
- 4 oboles au type odonique, mais aux légendes illisibles.
- 1 dirham aghlabide, considéré par Delgado comme une imitation chrétienne (?)

Figure 2 : première page du rapport d'Antonio Delgado du 8 janvier 1866²².



Une lettre du mois de mars suivant précise que la découverte comprenait également des monnaies arabes en argent, des fragments de monnaies, des pendants (monnaies munies d'une boucle ?) et divers objets en argent, dont une chappe de fourreau d'épée. Cela pourrait être le dépôt d'un orfèvre.

Il ne fait aucun doute qu'il s'agisse là du trésor espagnol de 1866 évoqué par Chassaing et Gariel, aucune autre découverte d'envergure contenant des monnaies carolingiennes n'étant signalée dans les années 1860 à la R.A.H. Il ne s'agit cependant pas du même lot : A. Delgado ne mentionne par exemple aucune pièce de Limoges, de Nevers ou de Quentovic... En revanche, il décrit des types bien présents dans « Espanya-2 et 3 », notamment :

- un denier de Barcelone au nom de Charles : un exemplaire dans « Espanya-3 » (n° 60) ;
- un denier de Charles-le-Gros pour Toulouse à la légende fautive IVI + AIN OLOT + rétrograde, identique au n° 6 « d'Espanya-3 » (sans doute est-ce la même monnaie) ;
- un denier d'Eudes pour Toulouse et des oboles d'Eudes (pour Toulouse ? et/ou Limoges ?), types que l'on retrouve dans « Espanya-2 »,
- un denier de Raoul pour Bourges : un exemplaire avec une variante dans « Espanya-3 » ;
- un denier au nom de Louis dont la description semble correspondre au denier d'Arles n° 53 « d'Espanya-3 » (attribué par erreur à Strasbourg par M. Crusafont).

Il semble donc assez raisonnable d'en conclure à l'existence d'un trésor unique, découvert à Calatayud (قلعة أيوب / Qala'at Ayyūb) au sud-ouest de Saragosse, et composé de monnaies carolingiennes, de Barcelone et arabes, abîmées, fragmentées et avec des ajouts pondéraux, ainsi que d'objets en argent. La proposition de Delgado d'acquérir (pour une somme modique) le lot qu'il avait étudié n'a manifestement pas été suivie d'effets et seuls quelques « monnaies et pendants arabes » ont finalement été offerts au médailleur de l'Académie. Les autres monnaies, notamment carolingiennes, ont été dispersées, les unes immédiatement vendues en France par Rollin et Feuadent (« Espanya-1 »)²³, les autres conservées dans des collections privées espagnoles avant d'être mises en vente à leur tour dans les années 2000 (« Espanya-2 ») et 2010 (« Espanya-3 »).

²² GN 1866/2 (3). Voir également note 49.

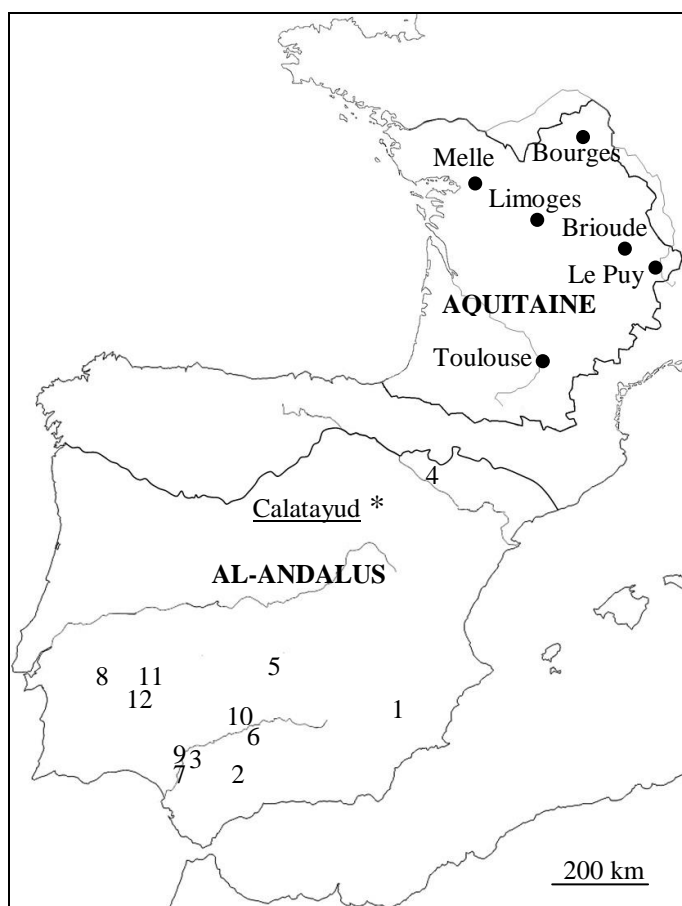
²³ Contrairement à l'affirmation de Gariel selon laquelle ces derniers avaient acquis le trésor en entier... (Gariel 1883, 136).

Nous serions alors en présence d'un ensemble de près de 150 monnaies carolingiennes tardives, parmi lesquelles dominent très largement les productions de six ateliers aquitains : Toulouse surtout, Brioude, Le Puy, Limoges, Melle et Bourges (**Fig.3**).

Figure 3 : les ateliers de l'Aquitaine carolingienne représentés dans le(s) trésor(s) « Espanya ».

Autres découvertes de monnaies carolingiennes en al-Andalus

- 1 : El Tolmo de Minateda
- 2 : Andalousie
- 3 : Séville ?
- 4 : Alfocea (Saragosse)
- 5 : Calatrava-la-Vieja
- 6 : Sagrada Familia (Cordoue)
- 7 : Puebla de Cazalla (Séville)
- 8 : Badajoz
- 9 : Séville
- 10 : Haza del Carmen (Cordoue)
- 11 : Moreria
- 12 : Extremadure



Les types les plus anciens sont des types carolingiens tardifs et immobilisations de la fin du IX^e et du début du X^e siècle, qui ont continué à circuler dans les années 920-930 et au-delà.

Les deniers frappés à Melle au nom de Charles-le-Chauve avec la légende + METxVLLO semblent postérieurs à l'Edit de Pîtres de 864. Mais ce type a vraisemblablement continué à être frappé après 877, et des exemplaires au style plus grossier, comme c'est le cas ici, sont fréquents dans les trésors du début du X^e siècle comme Cuerdale. Il en est de même des deniers de Bourges et de Nevers au nom de Charles-le-Chauve avec une titulature impériale (MG 1479 et 1464) : immobilisés après 877, ils ont continué à être frappés durant le premier quart du X^e siècle²⁴.

Les deniers de Toulouse au monogramme CARL (**Fig.4**) sont les plus représentés dans l'ensemble « Espanya ». Leur attribution traditionnelle à Charles-le-Gros (884-887) a été remise en cause par Grierson et Blackburn : considérant que l'autorité de Charles-le-Gros n'a pas dépassé la Lotharingie, ils attribuent ce type aux dernières années de Charles-le-Chauve (875-877). Cependant, s'appuyant sur la récente découverte de dix deniers et oboles de ce type associés à un denier d'Eudes à La Couvertorade (Aveyron), Simon Coupland, suivi par V. Geneviève et G. Sarah, tend de manière assez convaincante à le réattribuer à Charles-le-Gros. Le doute persistant, il convient encore probablement de parler, à la suite de Morrison & Grunthal, du type d'un « empereur Charles » datable du dernier quart du IX^e siècle²⁵.

²⁴ Coupland 2015, 75-77 (Melle) ; Peigney & Sarah 2017, 277-278 (Nevers et Bourges).

²⁵ Grierson & Blackburn 1991, 235 et 542 ; Coupland 2011, n° 187, note 101 p. 236 ; Geneviève & Sarah 2012, 32-33.

Sont également présents trois deniers (MG 1338) et deux oboles (MG 1342) de Toulouse au nom d'Eudes (888-898). Il est à noter que des monnaies de Toulouse (au nom de Charles et d'Eudes) ont également été découvertes dans le nord de la péninsule²⁶.



D/ + CARLVS IMPR' : croix.
R/ + TOLOSA + CIVI : monogramme CARL.
Nombreuses variantes de légende de droit (CARLVS MIR ; CARNLVS IMP...) et de revers (+ OLOSA + CIVIT ; + TOLOSIA CIVI rétrograde...).

Figure 4 : denier de Toulouse au nom d'un empereur Charles. Prou 821 ; MG 1488.

Les deniers de Limoges de masse élevée avec la légende de revers complète en CIVIS (**Fig.5**) sont manifestement contemporains du règne d'Eudes. La variante en CIVI, absente des trésors de Saint-Yrieix-le-Perche (règne d'Eudes ?) et de Cuerdale (c. 905), est sans doute apparue dès le premier tiers du X^e siècle. On la trouve encore dans le trésor de Fécamp (vers 975-980), mais minoritaire (19 exemplaires sur 51) par rapport aux exemplaires neufs aux légendes plus altérées, notamment en CVS²⁷. Ces derniers ne sont pas représentés dans le(s) trésor(s) « Espanya ».



D/ + GRATIA D-I RE : +◇D◇+ (O cruciformes).
R/ + LIM◇VICAS CIVIS²⁸ : croix.

Variante de légende en CIVI (MG 1333).
Une obole (MG 1336) dans « Espanya-2 ».

Figure 5 : denier de Limoges au nom d'Eudes (888-898). Prou 783 ; MG 1332.

D'autres types plus récents, annonçant déjà les monnayages féodaux, peuvent être quant à eux datés des années 920.

Présents dans le trésor de Rennes (c. 915-923), les deniers de Brioude au nom d'un comte Guillaume (**Fig.6**) ont commencé à être frappés au début des années 920, sous Guillaume-le-Jeune (918-926), voire dès les années 910 sous Guillaume-le-Vieux. Ce type, bien représenté dans le(s) trésor(s) « Espanya », a sans doute été par la suite immobilisé, dans la mesure où le trésor de Fécamp en contient encore 31 exemplaires, avec de nombreuses variantes de légende²⁹.



D/ + ULELMO COMS : croix.
R/ + BRIVITES::: : monogramme dégénéré.

PA 2220 et variantes.

Figure 6 : denier de Brioude au nom de Guillaume d'Auvergne.

²⁶ Doménech-Belda 2013, 400.

²⁷ Voir Tixier 1997, 71-73. Trésor de Saint-Yrieix : Dhénin 1988 ; trésor de Cuerdale : Hawkins 1842-43, 64-66 ; trésor de Fécamp : Dumas-Dubourg 1971, 250-253.

²⁸ Variantes mineures avec le S de CIVIS rétrograde ; avec le L de LIMOVICAS dont la barre horizontale est décalée vers le haut ; avec le premier I manquant (LMOVICAS). Voir pour plus de détails l'article suivant de G. Furlanetto.

²⁹ Duplessy 1985, 106-107, n° 274 (Rennes) ; Dumas-Dubourg 1971, 254-258 (Fécamp).

A Melle, l'apparition de la nouvelle légende MET-ALO sur deux lignes (**Fig.7**) est datée par Grierson & Blackburn de 937 ou 938. Cependant la présence d'un exemplaire de ce type dans le trésor de Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire) ferait remonter celle-ci à la fin du règne de Charles-le-Simple³⁰.



D/ + CARLV2 RE : croix.
R/ + MET / ALO sur deux lignes.
PA 2414 var.

Figure 7 : denier de Melle au nom d'un roi Charles.

Provenant des marges de l'Aquitaine, les deniers au buste de Tours-Chinon et Tours-Orléans, datent de ces mêmes années 920. Les 12 exemplaires de Tours-Chinon « d'Espanya-3 » appartiennent pour les uns au 1^{er} groupe - série 2, daté par P. Crinon de la fin du règne de Charles-le-Simple, et les autres au 3^{ème} groupe, « probablement contemporain du roi Raoul »³¹. Ceux de Tours-Orléans « d'Espanya-1 » sont sans doute contemporains de ces derniers.

Peuvent enfin appartenir également à la même période deux deniers de Vienne et d'Arles au nom de Louis-I'Enfant roi de Provence (890-928)³².

Enfin, le groupe le plus récent est formé par les deniers de Raoul (923-936) frappés au Puy, à Brioude et à Bourges, ce qui permettait de dater de ces années (c. 925-930) « Espanya-1 et 2 ». La datation nettement plus tardive avancée par M. Crusafont pour « Espanya-3 » (c. 970) serait due à la présence de deniers de Barcelone attribués par l'auteur au comte Borrel II (947-991). Cependant, la datation des monnaies de Barcelone est délicate et X. Sanahuja donne une datation plus haute, peut-être avant 936, pour ces deniers aux 3 annelets, qui seraient alors contemporains du règne de Raoul³³. Les monnaies les plus récentes seraient dans ce cas les deux deniers de Rouen au nom de Louis IV (936-954), ce qui permettrait finalement de dater le trésor de c. 945³⁴.

Cet ensemble monétaire donne un très intéressant aperçu de ce que pouvait être la circulation monétaire en Aquitaine dans les années 930-940, période troublée qui voit l'affrontement de différents prétendants au trône, Carolingiens et Robertiens, tandis que s'affirme le pouvoir des grands féodaux.

Ce sont ces monnaies, très majoritairement aquitaines, qui ont circulé dans l'Espagne musulmane et ont manifestement fini dans le dépôt d'un orfèvre à Calatayud. Bien que les informations concernant les monnaies arabes de ce trésor aient été dans l'ensemble perdues, les monnaies carolingiennes elles-mêmes, par le nombre important d'exemplaires fragmentés et perforés (**Fig.8**), apportent tout de même d'intéressantes informations sur leur circulation en al-Andalus.

³⁰ Grierson & Blackburn 239-240 ; Coupland 2011, 224 (Beaumont-en-Véron).

³¹ Crinon 1997, 72-74.

³² Le premier (n° 22 d'Espanya-2) serait de la fin du règne (Borrel 2016, 215-216, fig. 13) ; le second (n° 9 d'Espanya-3, attribué par erreur à Toulouse) est daté par V. Borrel des années 926-928 (Borrel 2015, 214-215, fig. 4).

³³ Crusafont 2015, 234 et 236 ; Sanahuja 2006, 106-110.

³⁴ Cette émission de Rouen est datée de 944-945 (voir Duplessy 1985, 62, n° 136). Sans doute faut-il en rapprocher le denier au temple aux légendes dégénérées + VINIdLVDOIVV / + XPISTIANA REo (n°14 du descriptif de Delgado), qui pourrait être également une production anonyme normande, datée par Jens Christian Moesgaard des années 920-940 (Moesgaard 2007, 109-111).

	Nombre de monnaies carolingiennes	Monnaies entières	Poids moy. des monnaies entières	Monnaies entières perforées	Monnaies pliées	Fragments
Lot examiné par Delgado	39	-	-	La plupart ?	-	?
Espanya-1 (Chassaing)	Une 20 ^{aine}	-	-	Presque toutes	-	?
Espanya-2 (Sanahuja)	30	23	1,29 g	8 (36 %)	3	7 (23 %)
Espanya-3 (Crusafont)	59	37	1,27 g ³⁵	11 (30 %)	0	22 (37 %)

Figure 8 : fragments et perforations dans l'ensemble « Espanya ».

La fragmentation

La fragmentation des monnaies est une pratique bien attestée en al-Andalus notamment à la période califale. Il s'agit là d'une pratique populaire, réalisée en marge de tout contrôle étatique par une population habituée à un numéraire de faible valeur pour ses transactions quotidiennes³⁶; c'est au cours du IX^e siècle que se développent ces fractions en argent tandis que cesse la frappe des *fulūs* de bronze utilisés jusqu'alors.

L'étude de trésors, comme ceux d'Iznajar (Grenade) et de Haza del Carmen (Cordoue) notamment, montre que ces fragments, même de formes assez irrégulières, peuvent avoir des poids relativement réguliers, correspondant à des fractions de dirham³⁷: 3/4, 1/2, 1/3, 1/4, 1/6^e et 1/8^e. C'est cette situation que l'on retrouve dans « Espanya-2 et 3 », où les monnaies, découpées de façon irrégulière et peu soignée, ont cependant des poids assez réguliers, avoisinant souvent 0,7 g (**Fig.9a et b**) et 0,35-0,4 g (**Fig.9c**), ce qui correspondrait à des 1/4 et 1/8^e de dirham. Si l'on pousse plus loin cette logique, les deniers entiers, ayant des poids proches de 1,3 g, pouvaient être utilisés comme 1/2 dirhams.



a. Fragment d'un denier de Toulouse 0,76 g. Ech. 1,5:1.



b. Fragment d'un denier de Limoges, 0,7 g. Ech. 1,5:1.



c. Fragment d'un denier de Brioude, 0,38 g. Ech. 1,5:1.

Figure 9 : fragments de monnaies

Cependant à côté de ces fractions assez régulières, il existe également des fractions à la découpe anarchique et de poids irréguliers qui peuvent être extrêmement faibles. Dans le trésor de

³⁵ Malheureusement, dans la publication de M. Crusafont, les données pondérales ne sont disponibles que pour 21 monnaies entières et une dizaine de fragments.

³⁶ Manzano Moreno 2006, 313-316 ; Doménech-Belda 2013, 390, note 33.

³⁷ Canto & Marsal 1988, 447 (Iznajar) ; Ruiz 1998, 495 (Haza del Carmen).

Haza del Carmen, les fragments de moins de 0,25 g représentent 62 % de l'ensemble et la quasi-totalité (96 %) des monnaies carolingiennes³⁸.

Il est généralement admis que ces fragments minuscules étaient utilisés au poids, afin de faire précisément l'appoint lors d'une transaction³⁹. Pourquoi s'est-on alors appliqué à produire aussi des fractions de poids réguliers correspondant à des fractions de dirham ? La règle était vraisemblablement le paiement au poids en métal précieux quel que soit sa forme (monnaies récentes ou anciennes, rognées, fragmentées...). Cette pratique permettait en effet de limiter les erreurs ou les tromperies liées aux différences de poids d'une pièce à l'autre, notamment pour les montants importants. Mais sans doute certains paiements pour des montants modestes sur les marchés (de l'ordre de quelques dirhams) pouvaient-ils être faits à l'unité⁴⁰, utilisant des pièces entières et des fractions bien reconnaissables d'un demi, un quart...

Les perforations

Les perforations observées sur les monnaies de l'ensemble « Espanya » sont également caractéristiques des pratiques monétaires d'al-Andalus. Elles sont, en tout état de cause, inhabituelles sur des monnaies carolingiennes et ne sauraient être, pour aucune d'entre elles, d'origine viking⁴¹. Elles correspondent en revanche tout à fait à la description qu'en fait G. Miles : trous irréguliers faits avec un clou ou un objet plus ou moins pointu ; le métal est ainsi repoussé en un petit rebord de l'autre côté de la pièce. A l'époque califale, il s'agit souvent de deux petits trous, proches du bord et peu éloignés l'un de l'autre (mais aussi dans quelques cas à l'opposé), mais il y a parfois 3 ou 4 trous⁴². Les perforations peuvent être rondes, ovales, triangulaires, grossièrement quadrangulaires ou se limiter à de simples fentes.

Des perforations sont notables sur 11 des 37 monnaies entières publiées en 2015 par M. Crusafont :

- 1 avec deux petits trous sur des bords opposés (**Fig.10a**) ;
- 2 avec un trou rond unique (**Fig.10b**) ;
- 1 avec deux petites fentes (**Fig.10c**) ;
- 5 avec une perforation grossièrement quadrangulaire (**Fig.10d,e**) de taille variable (de 2 x 1,5 mm à 6 x 2,5 mm) ;
- 1 avec un trou carré au centre encadré par deux petits trous ronds (**Fig.10f**).

Il faudrait par ailleurs sans doute ajouter à cette liste un denier de Toulouse (n° 6), dont le trou semble avoir été refermé.

Pour « Espanya-2 », ce sont 8 monnaies (36 % des monnaies entières) qui présentent des perforations. Elles sont souvent assez informes, de sorte qu'il est difficile de décider si elles sont rondes (3 ?), ovales (2 ?) ou triangulaire (1 ?). Enfin, une autre présente une perforation plus ou moins quadrangulaire et une dernière une fente. On est ici assez proche des caractéristiques du trésor califal de Moreria : sept monnaies (soit 29,16 % des monnaies entières) présentent une double perforation, avec deux trous ronds (4 exemplaires), un trou rond et une fente, un double rectangle, un triangle et un ovale⁴³.

³⁸ Ruiz 1998, 496. Les monnaies carolingiennes n'ont pas été réduites en plus petits morceaux (à peine identifiables) parce qu'elles étaient étrangères, mais étant intégrées à la circulation monétaire d'al-Andalus depuis plus longtemps (époque émirale), elles ont dû être redécoupées à plusieurs reprises (Martin 2012, 343-344).

³⁹ Baena & Canto 2007, 34 ; Manzano 2006, 316 ; Ruiz 1998, 496.

⁴⁰ Selon A. Fenina, il faut y voir l'influence des juristes musulmans qui, soucieux d'éviter tromperie et gains illicites dans l'usage de la monnaie, ont encouragé à partir du IX^e siècle le paiement au poids en métal précieux. Le paiement à l'unité est cependant toléré pour les achats de peu de valeur du quotidien (Fenina 2013, 89-94).

⁴¹ Merci à Jens Christian Moesgaard d'avoir confirmé ce fait sans équivoque.

⁴² Miles 1950, 94-95.

⁴³ Ce trésor est un peu plus tardif (c. 1012). Voir Palma Garcia 2001, 471-473.

Quant à la découverte de 1866, Chassaing indique sans plus de précision que les monnaies « étaient presque toutes percées et munies de boucles d'argent ayant servi à les suspendre à des colliers ou bracelets »⁴⁴.

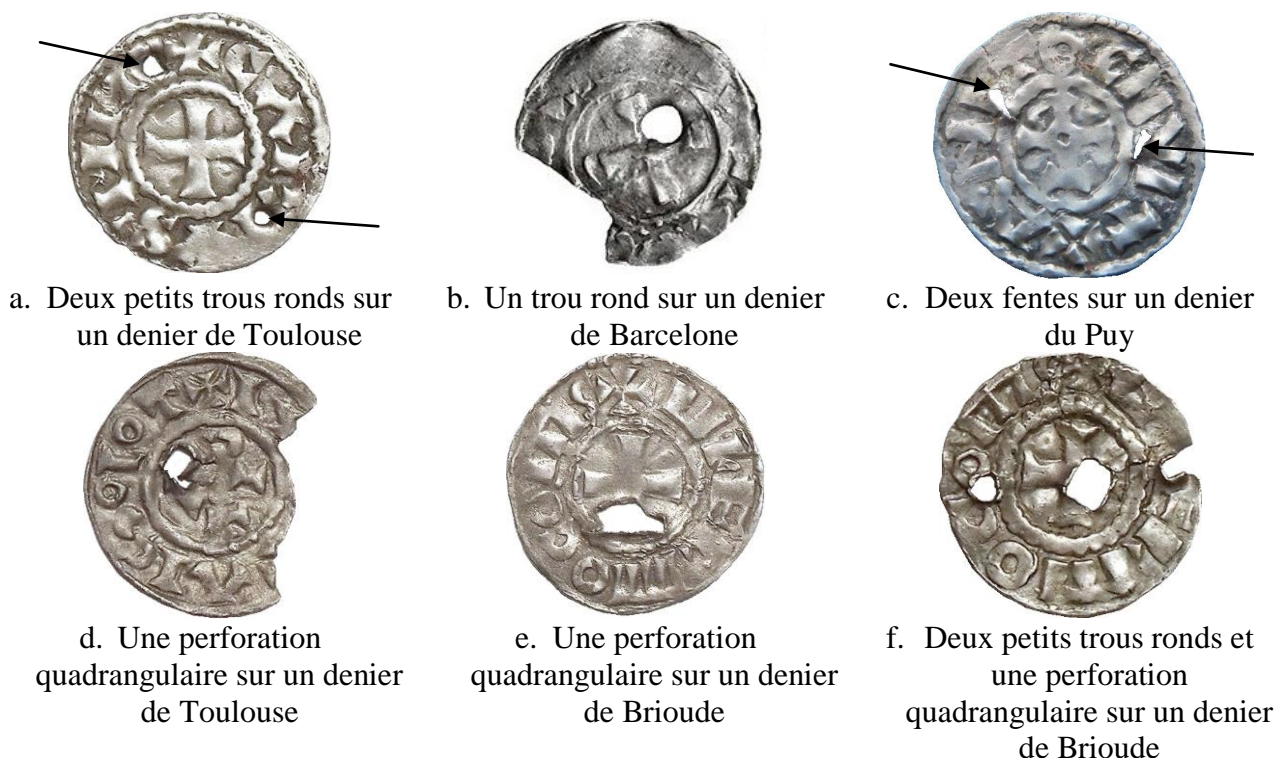


Figure 10 : perforations

La finalité de ces perforations reste controversée. On a pu considérer qu'il s'agissait de trous de suspension réalisés sur des monnaies plus anciennes et démonétisées, pour en faire des éléments décoratifs, voire même des talismans (en raison des versets coraniques présents sur les monnaies)⁴⁵. Les boucles présentes sur certains dirhams, mais aussi d'après Chassaing sur les monnaies carolingiennes, sembleraient plaider en ce sens. Cependant, il n'y a pas de preuve d'un usage généralisé en al-Andalus de monnaies comme parures de vêtements, et les rares exemples attestés de colliers ou bijoux utilisant des monnaies n'en comportent que quelques-unes⁴⁶. Il est par ailleurs difficile d'affirmer que des monnaies qui peuvent être utilisées au poids et valent essentiellement par leur teneur en métal fin puissent perdre toute valeur monétaire... Tout au plus peut-on imaginer que dans une période d'intense circulation monétaire, certains exemplaires puissent en être soustraits temporairement pour servir de bijou, avec la possibilité de recouvrer rapidement leur usage monétaire si le besoin s'en fait sentir.

Ces perforations pourraient plutôt être un moyen de transporter plus facilement des monnaies, éventuellement reliées entre elles. C'est l'hypothèse avancée par A. Canto concernant la double perforation marginale si courante à l'époque califale (**Fig.11**) : de nombreuses monnaies pouvaient être ainsi réunies par deux fines cordelettes pour être transportées sous la forme d'un collier ou d'une ceinture. Un texte d'Ibn Idari confirme d'ailleurs cette pratique chez des mercenaires catalans lors de la bataille du Guadiaro en 1010⁴⁷.

⁴⁴ Chassaing 1867, 494.

⁴⁵ Palma Garcia 2001, 472, citant Codera, G. Miles, A. Canto et T. Ibrahim.

⁴⁶ Canto 1990, 318-319.

⁴⁷ Baena & Canto 2007, 36-37.

Les perforations centrales plus ou moins quadrangulaires, quant à elles, semblent faites non pour le transport mais pour y insérer une petite tige ou languette d'argent (ressemblant parfois à une boucle, voir **Fig.12**), repliée sur la pièce afin très certainement d'en relever le poids. Souvent, il s'agit même d'un fragment d'une autre monnaie, comme pour le dirham de 'Abd al-Rahman II daté de 230 AH (845), évoqué plus haut, dans lequel est inséré un fragment de denier au temple de Louis-le-Pieux (**Fig.13**).



Figure 11 : dirham califal (319 AH) avec double perforation marginale.
Collection Tonegawa.



Figure 12 : dirham émiral (209 AH) avec insertion d'un fil d'argent ressemblant à une boucle. MAN 2009/118/500⁴⁸.



Figure 13 : dirham émiral avec insertion d'un fragment de denier carolingien. MAN 2009/127/3.

Lorsque Delgado évoque certains des deniers carolingiens du trésor de Calatayud portant des fragments d'autres monnaies ou de petites boucles d'argent qu'il a fallu retirer pour pouvoir identifier les monnaies, c'est précisément de ce type de pratique qu'il s'agit⁴⁹. Les deniers ayant ainsi perdu leurs rajouts pondéraux, seules subsistent les perforations. C'est le même phénomène que l'on peut constater par exemple dans le trésor de l'Alentejo étudié par J. Marinho : sur 150 dirhams émiraux, 22 présentent un rajout pondéral adhérent à la pièce, tandis que 12 autres l'ayant perdu ne gardent que les perforations d'attache (trou quadrangulaire ou fentes). Celles-ci sont tout à fait semblables à celles « d'Espanya-2 et 3 », qui avaient donc manifestement la même finalité⁵⁰.

On notera cependant qu'il s'agit là d'une pratique plus caractéristique de la période émirale, même si elle se retrouve aussi ponctuellement sous le califat. J. Marinho relève par ailleurs que 10 de ces monnaies « corrigées » dépassent le poids de référence (2,65 g) du dirham (jusqu'à 3,41 g !), tandis que les autres restent parfois largement en-deçà (jusqu'à 1,85 g). Il devient dès lors difficile d'y voir une pratique visant à réajuster avec précision le poids de dirhams trop nettement rognés et allégés, comme on aurait pu l'imaginer. Le but de cette pratique qui a marqué des monnaies carolingiennes du trésor de Calatayud reste donc encore obscur⁵¹...

Des monnaies de l'Aquitaine carolingienne ont donc circulé en al-Andalus dans le courant du X^e siècle, sans doute dans les années 940-950. Elles y ont été utilisées conjointement avec les dirhams et, comme eux, elles ont été fragmentées et perforées, gardant ainsi la trace des pratiques monétaires en usage dans le califat de Cordoue. Ce dernier connaît alors à nouveau une période de prospérité et d'abondance monétaire, après plusieurs décennies d'arrêt total des frappes (281-316 AH / 894-928). L'utilisation de deniers carolingiens ne correspond donc pas à un manque de

⁴⁸ Photographies : Rut de las Heras Bretín (Fig.12) et Antonio Trigo Arnal (Fig.13), Museo Arqueológico Nacional, CER.es (<http://ceres.mcu.es>), Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, España.

⁴⁹ Martín & alii 2004, GN 1866 /2 (3), quatrième page du rapport de Delgado. Merci à A. Miralles de Imperial y Pasqual del Pobil de m'avoir transmis ces documents et à F. Martín Escudero pour ses recherches dans le médaillier de la R.A.H.

⁵⁰ Marinho 1983, 352. Voir notamment les monnaies n° 7, 34, 42, 74 et 123.

⁵¹ La thèse de l'auteur selon laquelle ces trous servaient à porter les fragments utilisés comme appoint, afin de ne pas les perdre, convainc en effet difficilement...

numéraire en al-Andalus⁵², mais résulte sans doute d'échanges commerciaux, peut-être seulement ponctuels et dont nous ne savons rien.

Le trésor de Calatayud (ou « Espanya-1-2-3 ») garde malheureusement de nombreuses zones d'ombres (composition exacte, place des monnaies de Barcelone...), et il est particulièrement dommage que presque toutes les données concernant les monnaies arabes qui en faisaient partie aient été perdues. Malgré tout, ce(s) trésor(s) vien(nen)t utilement compléter nos connaissances sur la circulation des monnaies carolingiennes et d'al-Andalus de part et d'autre des Pyrénées, ainsi que leur adaptation par les populations locales à leurs propres pratiques monétaires : réduction modulaire des dirhams en Aquitaine pour les utiliser conjointement avec les deniers locaux ; fragmentation et perforation des deniers en al-Andalus.



- Baena M. D. & Canto A. (2007), *Maskukat : tesoros de monedas andalusies en el Museo Arqueológico de Córdoba : catálogo de la exposición*, Séville, 2007.
- Balaguer A.-M. (1999), *Historia de la moneda dels Comtats catalans*.
- Balaguer A.-M. (1987-88), « Troballes monetàries VII », *Acta numismatica* 17-18, 321-322.
- Balaguer A.-M. & Canto A. (1987), « al-Andalus y los carolingios, un singular hallazgo monetario », *Gaceta Numismática*, vol. 85, 79-87.
- Borrel V. (2016), « Le monnayage viennois aux IXe et Xe siècles (843-949) », *OMNI* 10, 206-223.
- Borrel V. (2015), « Trois monnaies inédites du royaume de Provence au nom de Louis l'Aveugle », *OMNI* 9, 212-219.
- Canto A. (1998), « Moneda foranea en al-Andalus », *X congreso de Numismatica*, 107-128.
- Canto A. & Ibrahim T. (1991), « Hallazgo emiral de Puebla de Cazalla (Sevilla) », *Numisma*, 229, Madrid, 69-83.
- Canto A. (1990), « Un hallazgo de moneda hispano-arabe de la colleccion Santa-Ollala », *Cuadernos de Prehistoria y Arqueología Universidad Autónoma de Madrid*, 17-1990, 315-329.
- Canto A. & Marsal E. (1988), « Hallazgo de moneda emiral de Iznajar (Granada), *al-Qantara*, vol. IX-2, Madrid, 427-470.
- Chassaing A. (1867), « Un denier carlovingien frappé au Puy et portant le nom du roi Raoul », *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy*, tome XXVIII, 485-496.
- Coupland S. (2015), « Attributing the Melle coins of Charlemagne (768-814) and Charles the Bald (840-877), particularly single finds from the Netherlands », *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde*, 102, 61-96.
- Coupland S. (2011), « A Checklist of Carolingian Coin Hoards (751-987) », *The Numismatic Chronicle*, 171, Londres, 203-256.
- Crinon P. (1997), « Catalogue des monnaies carolingiennes de Tours du VIIIe s. au début de la féodalité, X^e s. », in Jacqueline Pilet-Lemière (ed.), *Tours: études numismatiques*, Paris, 53-87.
- Crusafont M. (2015), « Troballes monetàries XXX », *Acta Numismàtica*, 45, Barcelona, 227-237.
- Dhénin M. (1988), « Le trésor monétaire de Saint-Yrieix-la-Perche », *Travaux d'Archéologie Limousine*, tome 8, Limoges, 141-144.
- Dumas-Dubourg F. (1971), *Le trésor de Fécamp et le monnayage en France occidentale pendant la seconde moitié du X^e siècle*, Paris.
- Doménech-Belda C. (2016), « Monedas, rebeldes y ribāt-s a finales del Emirato andalusí », *Archeologia Medievale. Cultura materiale. Insediamenti. Territorio*, XLIII, Firenze, 277-288.
- Doménech Belda C. (2013), « La circulation de monnaie carolingienne dans la péninsule ibérique. A propos d'un denier de Roda », *Revue Numismatique*, Paris, 383-410.

⁵² Martin 2012, 344-345 ; Doménech-Belda 2016, 281.

- Duplessy J. (1985), *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, Tome I 751-1223, Paris.
- Fenina A. (2013), « L'influence des juristes sur la frappe et l'usage de la monnaie en Occident islamique : de la monnaie comptée à la monnaie pesée », *711-2011, treize siècles d'histoire partagée. Essai de bilan et perspectives d'avenir*, Tlemcen, 79-94.
- García Lerga R.-L. (2014), « La moneda emiral en la Meseta Sur. Un estado de la cuestión », *XV Congreso Nacional de Numismática (Madrid, 28-30 octubre 2014)*, 1115-1132.
- Gariel E. (1883), *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, volume 1.
- Geneviève V. & Sarah G. (2012), « Le médaillier carolingien du musée Paul Dupuy à Toulouse (Haute-Garonne) », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LXXII, 15-61.
- Grierson P. & M. Blackburn (1991), *Medieval European Coinage. 1- The Early Middle Ages (5th-10th centuries)*, Cambridge.
- Hawkins E. (1842-43), « An Account of Coins and Treasure Found in Cuerdale », *The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society*, Vol. 5, 1-48 et 53-104.
- Marinho J. R. (1983), « Um prática singular em moedas do Emirado do Ândalus », *O Arqueólogo Português*, Série IV, I, 347-374.
- Manzano E. (2006), *Conquistadores, emires y califas, los Omeyas y la formación de al-Andalus*.
- Martín Escudero F. (2015), « Tesoros Numismáticos, mucho más que monedas acumuladas. Hallazgos monetarios de los Emiratos Dependiente e Independiente », *Monnaies du haut Moyen Age : histoire et archéologie*, Villa 5, 183-185.
- Martín Escudero F. (2012), « Monedas que van, monedas que vienen... Circulación monetaria en época de cambios », *De Mahoma a Carlomagno. Los primeros tiempos (Siglos VII-IX). Actas XXXIX semanas de estudios medievales de Estella*, Pampelune, 311-350.
- Martín Escudero F., Cepas A. & Canto A. (2004), *Archivo del Gabinete Numario. Catálogo e índices*, Madrid.
- Miles G. (1950), *The Coinage of the Umayyads of Spain*, New York.
- Moesgaard J. C. (2007), « A Survey of Coin Production and Currency in Normandy, 864-945 », *Silver Economy in the Viking Age*, Walnut Creek, 99-121.
- Morrison K. F. & Grunthal H. (1967), *Carolingian Coinage*, New York.
- Parvérie M. (2014) « Corpus des monnaies arabo-musulmanes des VIII^e et IX^e siècles découvertes dans le sud de la France », *Revue numismatique OMNI Special issue 1, Las monedas hispano-musulmanas*, mai 2014, 79-100.
- Prou M. (1896), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale : les monnaies carolingiennes*, Paris.
- Palma Garcia F. & Segovia Sopo R. (2001), « Un tesoro de moneda islámica aparecido en Morería (Mérida) », *Memoria 5*, 439-476.
- Peigney G. & Sarah G. (2017), « Le monnayage nivernais des comtes de Nevers (954-1355) », *Revue Numismatique*, 273-339.
- Ruiz G. (1998), « Monedas Cristianas en un hallazgo califal », *X congreso de Numismática*, 491-500.
- Sanahuja X. (2006), « La moneda de Barcelona al segle X, segons les troballes Espanya-1 i Espanya-2 (925) », *Acta Numismàtica*, 36, Barcelona, 79-113.
- Santos Gener S. (de) (1956), « Monedas carolingias en un tesoro de dirhemes del Emirato cordobés », *Numario Hispánico*, 5, 80-87.
- Sénac P. (2012), « Mahomet et Charlemagne en Espagne. Entre la guerre et la paix : diplomatie et négoce (VIII^e-IX^e siècles) », *De Mahoma a Carlomagno. Los primeros tiempos (Siglos VII-IX). Actas XXXIX semanas de estudios medievales de Estella*, Pampelune, 13-31.
- Tixier J. (1997), « La datation des deniers féodaux anonymes de Limoges (X^e-XIII^e siècles) », *Travaux d'Archéologie Limousine*, Tome 17, Limoges, 71-78.

LE DENIER DE LIMOGES AU TYPE ODONIQUE

Gilles FURLANETTO

Immobilisé mais loin d'être immobile

Eudes ou Odon (ce qui explique « ODO »), né après 852 et mort le 3 janvier 898 à La Fère, comte de Paris et marquis de Neustrie (866-868 puis 886-888), est un roi des Francs (888-898), premier roi de la dynastie des Robertiens.

Numismate depuis mon plus jeune âge et originaire du Limousin je me suis, tout récemment, tourné vers ce magnifique type monétaire qu'est le denier de type odonique de Limoges.

Possesseur d'une petite vingtaine d'exemplaires des différentes variantes, je n'aurais pas la prétention de me poser en expert, ni de vous proposer une étude complète de ce denier mais je souhaite donner au lecteur ma vision des choses et j'essaierai de lui faire partager, *via* cet article, ma passion pour cette monnaie¹.

Sans chercher à les dater ou à contredire les écrits de J. Tixier² que je sais être un ancien membre de l'association, je vais essayer d'affiner la chronologie des modifications et altérations de ces deniers. J'irai même jusqu'à vous proposer un classement en six variantes bien différenciées.

J'ai, dans les cas où la numérotation de M. Prou ou F. Poey d'Avant ne faisaient aucun doute, identifié les photos par la nomenclature Prou ou P.A. et le numéro correspondant³.

I – VOCABULAIRE NUMISMATIQUE

Tout d'abord, deux choses essentielles pour bien suivre ce que j'appellerai sans aucune prétention mon « étude », dans un premier temps il faut s'accorder sur le vocabulaire utilisé, j'utiliserai donc le suivant :

- Le « type » monétaire identifie la monnaie ainsi on parlera du « type » EUDES.

- On appellera « variante » une monnaie qui possède une différence **majeure** avec la plupart des monnaies de son type. Cette différence doit se retrouver sur des monnaies frappées avec des coins différents, dans le cas contraire on ne parlera plus de « variantes » mais de « coins fautés » ou « monnaies fautées ». De cette définition découle donc la « variante » LIMOVICAS CIVI (par exemple).

- De même on parlera de « variété » quand, dans une même variante on retrouve de manière plus rare une différence **mineure** mais elle aussi gravée sur plusieurs coins. Il s'agira, par exemple de la « variété » GRACIA (avec un c).

Dans un second temps il est nécessaire de bien définir la graphie utilisée pour ces deniers, de là découlera une meilleure lecture des altérations successives. En s'attardant un peu sur la compréhension de cette graphie et avec une observation plus poussée on pourra ainsi éliminer certaines variantes répertoriées à tort ou en découvrir de nouvelles.

¹ Merci à Michel Brunet pour m'avoir accordé l'honneur de publier un article dans ce bulletin, à Claude Frugier pour la qualité des réponses qu'il apporte par mail à chacune de mes interrogations et à Marc Parvérie pour son aide précieuse. Merci aussi à Joël Tixier pour ses travaux sur la datation de ces deniers qui ont constitué les fondations de cette étude et qui, j'ose espérer, ne me tiendra pas rigueur de mes remarques.

² Tixier 1997, 71.

³ Prou 1896, 108-109 ; Poey d'Avant 352-355.

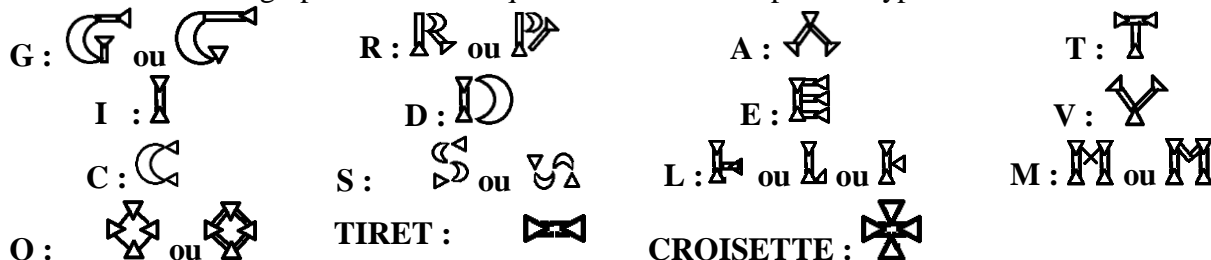
II - LA GRAPHIE DU DENIER ODONIQUE

L'ensemble des lettres présentes sur les deniers du type EUDES est gravé sur les coins avec trois formes différentes :

- le **triangle** ; utilisé pour toutes les lettres et signes ;
- le **croissant**, petit et gros, ouvert vers la droite ou la gauche ; pour les G, C, D, R, S ;
- la **barre**, fine ou épaisse, longue ou courte, horizontale, verticale ou croisée ; pour les G, R, A, T, I, D, E, L, M, O, V, tiret et croisette.

Pour le grenetis on utilisera un point et sur certains types des besants.

Voici donc la graphie des lettres qui nous intéressent pour ce type :



On notera la différence entre le O « cruciforme et la croisette, souvent le O cruciforme utilisé laissera une marque comparable à un « X »  alors que la croisette montre un centre plein 

III – LA NAISSANCE DU DENIER AU TYPE EUDES

Même s'il est impossible de définir très précisément la date à laquelle les premiers deniers au type Eudes furent frappés, quelques textes nous permettent d'établir une date approximative.

Ainsi dans son essai historique sur la sénatorerie de Limoges, J. Duroux note : « *En conséquence, il (le roi Eudes) supprima le titre de Comte, pour y substituer celui de Vicomte de Limoges, et c'est à Fulcher ou Fulgo, à qui il donna ce dernier titre en 887. [...] Quelques années après, le roi Eudes fit battre monnaie, tant à Limoges, que dans les autres villes de sa domination.* »⁴.

F. Marvaud indique dans son *Histoire des vicomtes de Limoges* : « *Après son couronnement (888), [...] le nouveau roi fit frapper à Limoges des monnaies en son nom* »⁵.

Certains textes attribués au chroniqueur Adémar de Chabannes mentionnent aussi la frappe de ces deniers mais ces chroniques faisant l'objet de controverses je préfère ne pas les citer.

Nous pouvons donc en déduire que la frappe des monnaies de Limoges au nom d'Eudes a probablement débuté aux alentours de l'an 890.

IV – LES SIX VARIANTES REPERTORIEES

Pour chaque variante je préciserai les légendes d'avers et de revers ainsi que les modifications par rapport à la précédente. Je mentionnerai, le cas échéant quelques remarques ainsi que les différents trésors monétaires dans lesquels des exemplaires de cette variante ont été recensés.

⁴ Duroux 1811, 119.

⁵ Marvaud 1873, 66.

Les variétés étant nombreuses dans le type odonique, il est évident que je ne m'attarderai pas à toutes les énoncer, je ferais donc abstraction des S couchés ou rétrogrades trop courants. Quelques-unes méritent toutefois, selon moi, de figurer dans cet article je les ferais donc figurer à la fin de chaque partie concernant la variante à laquelle elles se rapportent.

1) Première variante LIMOVICAS CIVIS 1 (Fig.1 & 2)

Poids observé entre 1,49 g (trésor de Cuerdale) et 2,08 g, diamètre moyen 23 mm.

Cette variante considérée comme contemporaine du roi Eudes est présente en nombre dans le trésor de Saint-Yrieix-La-Perche⁶, dont on peut raisonnablement estimer l'enfouissement entre la fin du IX^{ème} siècle et le tout début du X^{ème} siècle.

Environ 120 de ces deniers figurent dans le trésor de Cuerdale⁷ enfoui vers 905, il s'agit probablement de cette variante puisque l'auteur précise : « 51. *GRATIA D-I REX In inner circle ODO between two crosses. LIMOVICAS CIVIS. Cross. 23 to 28 grs (NDLA 1,49 à 1,81) . This is a very broad spread coin, the margin extending beyond the type, the workmanship good, the letters large, clear and distinct. It is the most common of all the coins of Eudes, and there are in this hoard one hundred and twenty specimens* ».

Un exemplaire de 1,49 g a également été trouvé dans le trésor Espanya-3 probablement enfoui avant 950⁸.



Figure 1 : denier Prou 782 ; MG 1332 ; P.A.2277. Ech. 1,5:1.



Figure 2 : denier Prou 783 ; MG 1332. Ech. 1,5:1.

AVERS : + GRATIA D-IRE. Les lettres sont souvent très écartées sur un flanc large (bien visible sur l'avvers de la **Fig.2**). Le G est différent des autres variantes (petite barre verticale) :



Champ : ODO entouré d'une croissette au-dessus et une au-dessous.

REVERS : + LIMOVICAS CIVIS. Le L est différent des autres variantes (petite barre horizontale) :



⁶ Dhénin 1988.

⁷ Hawkins 1842-13, 65.

⁸ Crusafont 2015.

Champ : Croix pattée.

La graphie de la 1^{ère} variante est tout à fait particulière et permet de bien différencier ces deniers de celles qui suivront, ces différences sont très visibles sur les « G » « maigres », le pied du « L » est représenté sur les coins avec une petite barre horizontale terminée par un triangle, celle-ci peut changer de position et se retrouve régulièrement à mi-hauteur de la barre verticale. Le « D » central de l'avers est lui aussi souvent « maigre ». Le diamètre important de ces monnaies (un exemplaire de 24 mm trouvé sur Internet) et un poids souvent supérieur à 1,60 g sont aussi des éléments typiques de cette variante.

Variétés

- F. Poey d'Avant décrit deux variétés : la 2277 avec LIMOVICAS CIVIS et la 2278 avec LMOVICAS CIVIS du cabinet de France attribuées toutes deux à la « découverte de Cuerdale ».
- très jolie variété de LIMOVICAS CIVIS sans le 2^{ème} « A » de GRATIA (**Fig.3**).



Figure 3 : variété sans le 2^{ème} « A » de GRATIA. Ech. 1,5:1.

2) Deuxième variante LIMOVICAS CIVIS 2 (Fig.4)

Poids observé entre 1,36 g et 1,64 g, diamètre moyen 22 mm.

La plupart des études sur les différents trésors comportant des variantes « CIVIS » ne comportent pas de photos d'assez bonne qualité pour distinguer la première de la deuxième variante. Le poids trop variable de ces deux variantes ne permet pas, à lui seul, de les identifier avec certitude mais aucun exemplaire de plus d'1,64 g n'a été recensé. C'est vraisemblablement cette variante qui est retrouvée dans le trésor de Fécamp (5 exemplaires entre 1,36 g et 1,52 g)⁹.

AVERS : + GRATIA D-IRE. Les lettres sont resserrées sur un flanc plus étroit, la graphie du « G » se rapproche des variantes suivantes.

Champ : ODO entouré d'une croisettes au-dessus et une au-dessous. Le « D » est gras.

REVERS : + LIMOVICAS CIVIS. Le pied du « L » n'a plus de barre horizontale mais uniquement un triangle, sauf quelques rares exceptions.

Champ : Croix pattée.

⁹ Dumas-Dubourg 1971, 250-253.



Figure 4 : denier P.A.2274. Ech. 1,5:1.

Variété LIMOVICAS CIVS (P.A.2281), sans le 2^{ème} « I » de CIVIS

Je n'ai trouvé qu'un seul exemplaire sur Internet, indiqué à 1,31 g sans mention du diamètre (**Fig.5**). Cette monnaie est très difficile à classer en raison des caractéristiques qu'elle partage avec chacune des 2 premières variantes, je l'ai néanmoins rattachée à la deuxième. Quatre exemplaires recensés dans le trésor de Fécamp avec des poids compris entre 1,49 g et 1,05 g (très usée).



Figure 5 : variété en LIMOVICAS CIVS. 1,31 g. Ech.1,5:1.

3) Troisième variante LIMOVICAS CIVI (Fig 6)

Poids observé entre 1,30 g et 1,56 g (un exemplaire exceptionnel (**Fig.6**) donné à 1,80 g), diamètre moyen 22 mm.



Figure 6 : denier à la légende CIVI, P.A.2275. Ech. 1,5:1.

AVERS : + GRATIA D-IRE.

Champ : ODO entouré d'une croisettes au-dessus et une au-dessous.

REVERS : + LIMOVICAS CIVI. Le mot « CIVIS » perd son « S »

Champ : Croix pattée.

Je vais m'attarder un peu sur cette variante en « CIVI » au lieu de « CIVIS » et remettre en cause quelques idées reçues. J. Tixier mentionne dans son article : « *La forme CIVI au revers (au lieu de CIVIS) apparaît dès le premier quart du Xe siècle (trésor de Haute-Isle)* » en citant J. Duplessy, qui cite à son tour le Dr Gaudichard et donne une date d'enfouissement entre 898 et

923¹⁰. Or, ce dernier fait état d'« un denier de Limoges avec CIATIA D-IIE et P entre quatre croisettes, débris du monogramme d'Eudes, au rev. IIIIOCAS CVS » et l'auteur insiste en donnant la référence P.A. L, 14. Il ne s'agit donc pas d'une variante CIVI.

Au vu de cette monnaie, le trésor de Haute-Isle ne peut en aucun cas avoir été enfoui entre la fin du IX^{ème} et le premier quart du X^{ème} siècle comme le note J. Duplessy, les premiers exemplaires de la variante CVS étant enfouis à Fécamp, dont les spécialistes s'accordent à dater la mise en terre entre 975 et 980. Cela remet donc aussi en question la datation pour la variante CIVI puisque le trésor le plus ancien comportant cette variante (1 exemplaire) est le trésor Espanya-3 (donc vers le milieu du X^{ème} siècle), un exemplaire très usé a aussi été noté dans la trouvaille de Saint-Martial découverte en 1968 place de la République à Limoges¹¹ approximativement datée du milieu du XI^{ème} siècle.

De plus, J. Tixier écrit : « la forme CVS (au lieu de CIVIS) n'apparaît qu'avec le trésor de Fécamp [...] fait vraisemblablement son apparition dès le milieu du X^{ème} siècle » et plus bas : « dès l'enfouissement du trésor de Cuerdale (premier quart du X^{ème} siècle), le L initial du revers se déforme pour devenir I »¹². Cela sous-entend que la déformation du L commence sur les deniers à la variante CIVI (premier quart du X^{ème} siècle) voire CIVIS. Or pour les 3 premières variantes à la légende CIVIS et CIVI le « L » de « LIMOVICAS » ne se transforme, sur aucune des monnaies que j'ai pu observer, en « I ». Bien que quelquefois en frappe « molle », tout au plus pourra-t-on observer de nombreuses variétés dans la disposition du triangle représentant la barre horizontale du « L » (hauteur ou épaisseur). Pour preuve, dans la majorité des cas le pied du L « survivra » à la perte des jambages du M que J. Tixier date du troisième quart du X^{ème} siècle et que l'on retrouve dans la variante suivante.

Il est à noter qu'E. Hawkins ne mentionne pas cette altération du « L » pour le trésor de Cuerdale et que F. Dumas n'en fait mention pour aucun des 21 deniers CVS du trésor de Fécamp. En observant la **Fig.7**, ci-dessous, on pourra même constater la présence du pied en triangle sur le « L » de ce denier de la variante 5 (CVS 2).



Figure 7 : graphie de la lettre « L ».

Concernant la date d'apparition des premiers deniers de la variante CIVI, un exemplaire (abîmé mais sur lequel on peut distinguer le dernier I de CIVI avant la croix), apparaît dans le trésor Espanya-3, cette monnaie, malgré un état moyen (**Fig.8**), présente toutes les particularités de cette variante : légende d'avvers resserrée, « D » central et « G » de GRATIA « gras », un diamètre annoncé de 22 mm avec une légende de revers particulière où l'on peut tout de même distinguer une barre du « L » relevée.



Figure 8 : denier à la légende CIVI du trésor Espanya-3 (n° 35). Ech. 1,5:1.

¹⁰ Tixier 1997, 72 ; Duplessy ; Gaudichard 1931, 244.

¹¹ Dumas 1969.

¹² Tixier 1997, 73.

On peut lire : LIMOV--VS CIVI+ / GRATIA D-IRE+, graphie du E inédite sans barres horizontales entre la barre verticale et les triangles :



Cette légende n'est d'ailleurs pas sans rappeler la référence 8489 du trésor de Fécamp avec le revers « IIMOVDV2 CIVIV » (avec, à priori le dernier V en frappe molle) pesant 1,1 g pour 22 mm. La date de l'enfouissement de ce trésor espagnol indiquée par Marc Parvérie dans l'article publié dans ce numéro se situe vers 945.

Variété : GRACIA avec un « C »

J'en ai trouvé deux exemplaires provenant de coins différents (**Fig. 9**), celui-ci m'a été vendu par une grande enseigne numismatique qui m'a affirmé qu'il proviendrait d'une partie du trésor de Fécamp qui n'aurait pas été rachetée par la Bibliothèque nationale de France. Avec son poids de 1,49 g il se pourrait que ce soit une des monnaies numérotée 8450-8451 ou 8452 par Françoise DUMAS mais cela reste du conditionnel.



Figure 9 : variété GRACIA. 1,49 g / 22,49 mm. Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

4) Quatrième variante LIMOVICAS CVS 1 (Fig.10)

Poids observé entre 1,24 g et 1,41 g, diamètre entre 22,5 et 24 mm.

A force d'observations et de recherches j'en suis arrivé à la conclusion, alors que j'allais boucler cet article, que je faisais fausse route. En effet en y regardant de plus près il est aisé de classer les deniers au type Eudes selon leurs variantes sauf... quand en y regardant de plus près, une même variante (du moins au premier coup d'œil) rassemble des monnaies complètement différentes ! Et là on constate qu'il n'y a pas une mais deux variantes et que ceci a son importance car cela permet d'affiner la datation de ces monnaies.



Figure 10 : 1,3 g / 22,9 mm. Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

Il m'apparaît évident que c'est cette première variante CVS qui apparaît dans le trésor de Fécamp. Elle est aussi présente le trésor du Puy¹³ enfoui, selon toute vraisemblance entre 996 et 1031.

¹³ Lafaurie 1952.

AVERS : + GRATIA D-IRE. Sur cette variante de grand diamètre la longueur de la barre supérieure du G sert dans certains cas à remplir l'espace sur les flans importants, on retrouvera donc des « G longs » (**Fig.11**) mais cette particularité n'est pas généralisée.



Figure 11 : « G long » dans la légende GRATIA D-IRE

La jambe du « R » change peu à peu de position, j'ose émettre l'hypothèse qu'elle deviendra plus tard la deuxième barre dans la variante suivante à la légende « CIATIA D-III » (**Fig.12, 13 et 14**).



Figure 12



Figure 13



Figure 14

Champ : ODO entouré d'une croixette au-dessus et une au-dessous.

REVERS : + LIMOVICAS CVS. Le M perd régulièrement ses jambages (**Fig.10**)

Champ : Croix pattée.

Variétés

- LIMOVICAS CV variété sans le S, avers +GIATRA D-IRE. N° 8488 du trésor de Fécamp donné pour 22 mm et 1,20 g par Françoise DUMAS (je suppose que l'auteur donne le diamètre du grenetis extérieur).
- LIMOVICAS CVS variété sans le « I » dont je possède trois exemplaires différents, celui de la **Fig.15** ci-dessous présente la deuxième particularité d'avoir conservé les jambages du « M » et la troisième, peu visible sur la photo, d'avoir la légende + GRATA D-IRE sans « I » après le « T ».



Figure 15 : variété avec LIMOVICAS. 1,4 g / 24 mm. Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

5) Cinquième variante LIIIOVICAS CVS 2 (Fig.16)

Poids observé entre 1,09 g et 1,25 g, diamètre entre 21 et 22 mm.

Cette deuxième variante CVS se différencie de la première par le début de dégénérescence de la légende sur les deux faces et par une modification du « cahier des charges » de la monnaie. Elle est présente dans le trésor de Haute-Isle comme je l'indique dans le 3) (même si le triangle du « L » n'est pas mentionné il ne peut s'agir que de cette variante).

Cette monnaie est certainement la variante qui a eu la durée de frappe la plus longue de tout le type odonique à en voir le nombre élevé d'exemplaires disponibles sur Internet.



Figure 16 : denier variante « CVS 2 », 1,25 g / 21,5 mm. Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

AVERS : + GRATIA D-III. Sur cette variante de petit diamètre la longueur de la barre supérieure du G n'a plus de raison d'être aussi longue, on retrouvera donc des « G courts » (**Fig.17**), qui par la suite deviendront des « C ». Le « E » s'altère petit à petit pour devenir une « échelle » (**Fig.18, 19 et 20**).

Champ : ODO entouré d'une croixette au-dessus et une au-dessous.



Figure 17



Figure 18



Figure 19



Figure 20

REVERS : + LIIIOVICAS CVS. Les jambages du « M » disparaissent, la barre du « L » se résume souvent à un triangle situé à mi-hauteur de la barre.

Champ : Croix pattée épaisse et courte.

On assiste, avec l'apparition de cette variante, à un véritable changement de monnaie. Qu'il s'agisse de la graphie, de la taille, du poids ou du titre tout diminue. Il est aisé, même pour un non initié, de faire la différence entre les variantes émises à partir de ce moment et les précédentes (**Fig.21**). J'émetts d'ailleurs l'hypothèse que cette variante est arrivée bien plus tôt que cela n'est indiqué sur la page du site snl87.fr consacrée aux monnaies féodales limousines (2^{ème} partie : Au type d'Eudes immobilisé, XI^{ème} siècle vers 1020-1100). En effet, la charte n° 148 datée de mai 997-1004 du cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue¹⁴ me laisse penser que c'est cette différence qui a amené l'auteur à décrire une donation comme telle : « *hoc sunt solidi X de Lemovicanos medios novos et medios veteros* », soit « voici 10 sols de lemovicanos¹⁵ moitié nouveaux et moitié anciens. »

¹⁴ Desjardins 1879.

¹⁵ Appellation reconnue des deniers de Limoges au type Eudes.

Entre 997 et 1004 il n'y a, selon moi que l'apparition de ces « nouveaux deniers » très altérés qui puisse permettre aux abbés de faire la différence avec les « anciens » d'un titre, d'une taille et d'un poids plus élevés. L'apparition de ces deniers de faible titre à cette époque se justifierait, toujours selon moi, par l'appauvrissement des vicomtes après les différents conflits coûteux (entre autre, la guerre contre le comte de Toulouse). Pour confirmer ma théorie il s'avère que, dans le trésor du Puy enfoui entre 998 et 1031 ne figurent que des « CVS 1 », à mon sens, les « CVS 2 » commençant juste à avoir cours n'avaient pas encore eut le temps de s'épandre à 230 km de Limoges et d'ailleurs, personne n'aurait songé à thésauriser cette monnaie « utile » mais de faible titre. Cette réflexion permet aussi de réduire la date limite possible d'enfouissement du trésor du Puy aux alentours de 1002 comme l'avance J. Lafaurie (la date de 1031 correspondant à l'année de fin de règne de Robert II dont les deniers du Puy présents dans ce trésor sont les monnaies les plus récentes), mais je laisse aux spécialistes la tâche d'explorer cette piste.



Figure 21 : différence entre « l'ancien » et le « nouveau » denier (2 variantes CVS 2). Ech.2 :1.

Variété LIIIOVICAS CV, sans le « S »

Celui de la **Fig.22** ci-dessous a gardé le triangle du « l » en position basse. Un exemplaire similaire d'un poids de 1,27g est recensé dans la trouvaille monétaire de Saint Martial n° 157. Cette variété est pour moi une monnaie de transition entre la « CVS 2 » et la « CV ». Je pense qu'il faut bien différencier cette variété avec un diamètre de grenetis extérieur de 20 mm de celle présente à Fécamp qui présente un diamètre de grenetis extérieur de 22mm. Ce sont deux variétés qui se ressemblent mais de variantes différentes.



Figure 22 : variété sans le S. 1,02 g / 21,33 mm. Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

6) Sixième variante IIIIOVICAS CV (Fig.23)

Poids observé entre 0,83 g et 1,40 g (trésor de Saint-Vincent-d'Autéjac), diamètre moyen 22 mm.

Dans les derniers instants de cette étude j'ai choisi de faire figurer cette sixième variante que j'avais, au début, considéré comme une variété de la cinquième. Au vu des différences flagrantes entre ces deux monnaies il m'a paru nécessaire de les dissocier.

Cette variante est surtout présente dans le trésor d'Albi¹⁶ composé de 550 deniers dont 440 de Limoges, qui auraient été mis en terre au début du XII^{ème} siècle, parmi lesquels on retrouve un bon nombre de variétés d'avvers et de revers (CIV, CV, C, CI, CIII, V) mais aucun n'a conservé les jambages du « M ».

Egalement recensée en nombre assez important dans le trésor de Saint-Vincent-d'Autéjac¹⁷ découvert en 1969 dans le département du Tarn-et-Garonne, l'enfouissement de ces monnaies est estimé selon J. Duplessy entre 1068 et 1112. Selon G. Savès, on retrouve dans ce trésor de presque 200 monnaies quelques variétés CV, CVS et CVI, cependant l'auteur fait selon moi l'erreur d'indiquer toutes les légendes d'avvers avec un G pour GRATIA ou GIATA alors qu'en observant ses photos on découvre que pour la plupart des exemplaires la légende commence par un « C ».



Figure 23 : variante 6 (avec besant). 1,13g / 21,5 mm (C.G.B.). Ech. 1,5:1

AVERS : + CIIATIA D-III. Le « G » n'est plus rallongé dans sa partie supérieure et se transforme en « C », le « R » disparaît définitivement au profit de « II » et le « E » devient un « I ».

Champ : **deux croisettes normales** et **deux O cruciformes sans ligatures** avec, quelquefois, un besant au centre (**Fig.23**).

Sur les exemplaires de Saint-Vincent-d'Autéjac, on distingue bien que les O cruciformes ne possèdent pas de ligatures et ont plutôt l'apparence de quatre triangles accolés par la pointe les faisant plus ressembler à une croisette :



REVERS : + IIII+VICAS CV. Le « L » devient un « I », le « O » de LIMOVICAS se transforme en croisette et le S de CVS disparaît.

Champ : Croix pattée.

Le D central ne disparaît du type odonique que dans cette sixième variante où il est, quelquefois, remplacé par un besant. Sur toutes les autres variantes il est possible qu'il soit peu visible à cause de la croix qui apparaît en négatif sur l'avvers et qui écrase le centre de la monnaie mais on en retrouve souvent un point ou un artefact si l'on observe la monnaie avec soin.

¹⁶ Bloqué 1982.

¹⁷ Savès 1970-71.

Variété aux quatre croisettes

Cette variété (**Fig.24**) aux quatre croisettes de champ sur l'avers et à la croisette remplaçant le « O » cruciforme du revers existe uniquement sur cette variante 6. Une observation fine permet de faire la différence entre les « O » cruciformes et les croisettes, comme mentionné dans le paragraphe II.



Figure 24 : variété 4 croisettes IIIVICAS CV. 1,18 g / 22 mm. Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

V – DATATION DES DIFFÉRENTES VARIANTES

En résumé il n'est pas, dans l'état actuel de nos connaissances, possible de dater plus précisément la frappe des différentes variantes. Même si je fais figurer entre parenthèses mon hypothèse de date présumée de début de frappe, il s'avère que les seules certitudes soient les suivantes :

- Première apparition du denier au type EUDES avec la variante originale « **CIVIS** » : 888-915, trésors de Saint-Yrieix-la-Perche et de Cuerdale. Frappe à compter de 890.
- Première apparition de la variante « **CIVIS 2** » : 975-980, trésor de Fécamp. Frappe vers 920 : seulement 5 exemplaires sur 51 deniers à Fécamp.
- Première apparition de la variante « **CIVI** » : vers 945, trésor Espanya-3. Frappe vers 940 : 1 des 19 exemplaires de Fécamp très usé, idem pour Espanya-3.
- Première apparition de la variante « **CVS 1** » : 975-980, trésor de Fécamp. Frappe vers 960 : 10 exemplaires neufs à Fécamp.
- Première apparition de la variante « **CVS 2** » : XI^{ème} siècle, trésor de Haute-Isle. Frappe vers 990 plausible au vu du cartulaire de Conques en Rouergue.
- Première apparition de la variante « **CV** » : fin XI^{ème} siècle, trésor de Saint-Vincent-d'Autejac. Frappe vers 1050 jusque vers 1070.

VI – LA FIN DU MONNAYAGE ODONIQUE

L'apparition du « barbarin » citée dès 1106 a-t-elle mis fin à la frappe des deniers odoniques ou les monnaies des vicomtes auraient-elles cohabité, un temps, avec celles de l'abbaye ?

A. Dieudonné écrit dans son livre¹⁸ : « *Fin XIe s. Les m. vicomtales de Limoges s'effacent devant celles de Saint-Martial, les Barbarins ; le vicomte lutte difficilement.* ». Et J. Lafaurie confirme dans son étude du trésor du Puy : « *La frappe des deniers, au type immobilisé d'Eudes, par les vicomtes de Limoges, ne cessera que dans la deuxième moitié du XIe siècle quand l'abbaye de Saint-Martial sera en possession du droit de monnaie. Les émissions des vicomtes deviennent alors épisodiques.* »¹⁹. Ce qui laisserait supposer une cohabitation même courte et nous permet d'avancer

¹⁸ Blanchet & Dieudonné 1936, 273.

¹⁹ Lafaurie 1952, 144.

l'hypothèse d'un arrêt définitif de la frappe des monnaies au type Eudes à la fin du XI^{ème} siècle entre 1050 et 1090 soit, **au mieux**, 15 ans avant la première référence aux « barbarins » (1106 selon de nombreux spécialistes) !!!

Afin d'expliquer cet écart et même si certains penseront que je m'égare je reviendrais pendant quelques lignes sur des faits marquants de l'histoire de Limoges en vous présentant ma théorie qui impacte directement la date présumée de fin de frappe des deniers au type EUDES.

Commençons l'histoire à environ 200 kilomètres au nord-est de Limoges : abbaye de Souvigny (Allier) tenue par l'ordre des abbés de Cluny, en 994, Hugues Capet vient rendre un dernier hommage à son ami saint Maieul décédé. En reconnaissance à de nombreux miracles déclarés en son nom (dont sa propre guérison), il accorde à cette abbaye le droit de battre monnaie et décrit même la monnaie telle qu'elle devra être frappée (denier SCS MAIOLUS)²⁰. Certains spécialistes prétendent que les abbés attendront un siècle pour user de ce privilège (annonce des premières frappes du denier de Souvigny entre 1095 et 1098). Je rejoins quant à moi complètement l'avis de F. Poey d'Avant (page 321 du Tome 1 des monnaies féodales) et j'é mets l'hypothèse d'une frappe dès le début du XI^{ème} siècle.

Limoges, 3 août 1062, le vicomte Adémar II, devant l'offre de l'abbé Hugues de Cluny, renvoie les chanoines augustins de l'abbaye de Saint-Martial et livre celle-ci aux Clunisiens²¹, adoreurs de saint Martial. L'abbé Hugues nomme Adémar de Laurière abbé de Saint-Martial, et j'é mets la deuxième hypothèse que l'abbaye, en accord ou avec la délégation du vicomte, a rapidement fait frapper des « barbarins » sur demande de l'abbé Adémar en copiant le denier de Souvigny à l'effigie de saint Maieul (qui, si on se réfère à ma première hypothèse, est déjà une monnaie reconnue) ce qui donne aux « barbarins » une certaine « reconnaissance » monétaire. A ce sujet A. Blanchet²² pense que le monnayage à l'effigie de saint Martial s'est étendu après l'arrivée des Clunisiens.

Les Clunisiens, conserveront le pouvoir à Limoges jusqu'à ce qu'un accord redonne aux moines mécontents le droit d'élire leur abbé en 1246 date à laquelle l'abbaye de Saint-Martial passe dans l'ordre de saint Benoît²³.

Les spécialistes s'accordent d'ailleurs pour dater l'apparition du denier anonyme des vicomtes de Limoges au type SM entre 1240 et 1255 soit à la fin du « règne » de l'ordre Clunisien à Limoges ! Mais ceci est une autre histoire.

Je conclus donc en rejoignant, en partie, A. Dieudonné et J. Lafaurie et en avançant que le « barbarin », même si les premiers textes qui en parlent datent de 1106, a bien été frappé au début de l'ordre Clunisien de Limoges, soit vers le troisième quart du XI^{ème} siècle, mettant fin dans les années qui suivent aux émissions du type EUDES puisque frappé avec l'accord du vicomte. Néanmoins, cela n'a pas empêché la cohabitation pendant plusieurs dizaines d'années des « barbarins » avec les deniers odoniques encore en circulation. Mais je ne formule ici qu'une nouvelle hypothèse !

Pour finir ce paragraphe, je reviens sur la théorie d'une épisodique reprise des frappes odoniques vers le début du XII^{ème} siècle avancée par J. Tixier dans son article. Cette théorie s'appuie uniquement sur un texte du cartulaire d'Aubazine²⁴ daté de « vers 1143-1153 » faisant état d'une donation dont voici l'extrait : « *in manso de serra quem tenent homines de chesas quartum, et*

²⁰ Saint-Allais 1818, 192.

²¹ Barthélémy 1845,

²² Blanchet 1950.

²³ http://grandmont.pagesperso-orange.fr/Saint_Martial.html

²⁴ <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae/charte268917/>

debet pro eo . V . solidos odonensibus ». Il s'agit d'une donation faite par Adémar Béranger de Saint-Palavy, village situé sur la commune de Cavagnac (Lot), à 27 kilomètres au sud d'Aubazine et appartenant à la vicomté de Turenne. Il est fait état, à Saint-Palavy, dès 1142, d'une grange (prieuré) cistercienne dépendant de l'abbaye d'Aubazine dont la constitution aurait été permise par Guillaume-Robert seigneur de Cavanac, agissant conjointement avec le vicomte de Turenne²⁵.

Or, la vicomté de Turenne frappait vers 1143-1153 des deniers au monogramme odonique (**Fig.25**), et il n'est fait à aucun moment état de « *lemovicanis* » ou « *lemovicensis monetae* » (appellations des deniers de type Eudes de Limoges et de la monnaie de Limoges à l'époque), mais uniquement de « *V solidos odonensibus* ». Nous pouvons donc en conclure, selon moi, que cette donation a bien été faite en deniers du type odonique, mais de Turenne et non pas de Limoges et, dans ce cas, la théorie de J. Tixier ne tient plus.



Figure 25 : denier de Turenne au type odonique. 1,05 g / 18,39 mm.
Collection personnelle. Ech. 1,5:1.

VII – CONCLUSION

Cette étude n'est bien-entendu aucunement exhaustive et ne reflète que les observations et les recherches que j'ai pu effectuer sur l'immense base de données disponible aujourd'hui sur Internet. Ces données accessibles de nos jours à tout un chacun, permettent de confirmer ou d'infirmer certaines de nos certitudes, et je pense que cet article en remettra certaines en question. Seules les découvertes à venir, et il faut espérer qu'il y en aura, pourront nous permettre d'identifier plus précisément les dates de frappe des différentes variantes.

La mise en commun, *via* l'outil informatique et notre site sn187.fr, de nos données concernant les monnaies en général et les deniers de Limoges au type EUDES en particulier, nous permettra peut-être de découvrir de nouvelles variantes ou des variétés inédites. J'attends donc avec impatience vos réactions, corrections et commentaires qui me feront sûrement avancer un peu plus dans mes recherches personnelles, celles-ci n'ayant pour unique ambition que de continuer à faire vivre la numismatique limousine.



Barthélémy A. (1845), *Essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny (Allier)*.

Blanchet A. & Dieudonné A. (1936), *Manuel de numismatique française. Tome quatrième : les monnaies féodales françaises*.

Blanchet A. (1950), « La monnaie et l'Eglise. Relations d'établissements religieux avec des émissions monétaires », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Volume 94, Numéro 1, 18-26.

²⁵ <http://patrimoines.midipyrenees.fr/fr/rechercher/recherche-base-de-donnees/index.html?notice=IA46100770>

- Bloqué P. (1982), « Trésor monétaire du XI^e siècle trouvé à Albi et méthode originale d'étude appliquée », *Revue du Tarn*, n° 106 et 107, 226-239 et 425-446.
- Boudeau E. (2002), *Catalogue général illustré de monnaies françaises (provinciales)*, rééd. Cheval-légers.
- Crusafont M. (2015), « Troballes monetàries XXX », *Acta Numismàtica*, 45, Barcelona, 227-237.
- Desjardins G. (1879), *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Documents historiques publiés par la Société de l'École des Chartes, Paris, <http://gallica.bnf.fr>.
- Dhénin M. (1988), « Le trésor monétaire de Saint-Yrieix-la-Perche », *Travaux d'Archéologie Limousine*, tome 8, Limoges, 141-144.
- Dumas F. (1969) « Trouvaille monétaire de Saint-Martial de Limoges », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, 77-87.
- Dumas-Dubourg F. (1971), *Le trésor de Fécamp et le monnayage en Francie occidentale pendant la seconde moitié du X^e siècle*, Paris.
- Duplessy J. (1985), *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France. Tome I : 751-1223*, Paris.
- Duroux J. (1811), *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*. *Travaux d'Archéologie Limousine*, tome 17, Limoges, 71-77.
- Gaudichard (1931), « Le trésor de Haute-Isle », *Revue numismatique*, tome trente quatrième, 244.
- Hawkins E. (1842-43), « An Account of Coins and Treasure Found in Cuerdale », *The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society*, Vol. 5, 1-48 et 53-104.
- Lafaurie J. (1952), « Le trésor monétaire du Puy », *Revue numismatique*, cinquième série, tome quatorzième, 59-169.
- Marvaud F. (1873), *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*.
- Morrison K. F. & Grunthal H. (1967), *Carolingian Coinage*, New York.
- Poey d'Avant F. (1858), *Monnaies féodales de France*. Premier volume. 1858- P 352-355
- Prou M. (1896), *Catalogue des monnaies de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris. -P108-109
- Saint-Allais (de) M. (1818), « L'art de vérifier les dates des faits historiques ». Tome troisième. Paris.
- Savès G. (1970-71), « Le trésor de Saint-Vincent-d'Autéjac (T. et G.) », *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 59-77.
- Tixier J. (1997), « La datation des deniers féodaux anonymes de Limoges (X^e-XIII^e siècles) », *Travaux d'Archéologie Limousine*, Tome 17, Limoges, 71-78.

ITINÉRAIRE POUR UNE MONNAIE ROYALE

Jacques VIGOUROUX

On nous a souvent demandé : comment est « fabriquée » une monnaie ? Nous allons essayer de répondre à cette question. Rendons-nous à l'Hôtel de la Monnaie de notre bonne ville de Limoges en l'an 1600, sous le règne de ce bon roi Henri. Tous les personnages que nous allons rencontrer ont réellement existé et occupé les fonctions que nous leur avons attribuées dans cette communication¹. Pour ce faire, suivons le métal après son arrivée dans l'Hôtel des monnaies de Limoges.

En ce jour de printemps 1600, François Guybert, maître particulier de la Monnaie de Limoges, assisté du contregarde Etienne de Grandsaigne, est au bureau du change de la Monnaie. Il y reçoit du public ou des changeurs les monnaies décriées, les lingots, les espèces étrangères qu'il paye de ses propres deniers aux prix fixés par les tarifs officiels.

A partir de cet instant, toutes les opérations qui vont se dérouler le seront sous la surveillance et contrôle des gardes ou juges-gardes. Ils sont au nombre de deux et ont pour noms Martial Bayard et Joseph Martin. Après avoir été pesées, ces matières précieuses sont portées à la fonderie correspondante, soit celle de l'or, soit celle de l'argent. Chaque fonte est effectuée sous le regard de Mathieu Benoist, l'essayeur, qui vérifie le titre des métaux. Une fois les matières en fusion et au titre voulu, elles sont coulées dans des moules qui leur donnent la forme de lames. Celles-ci sont ensuite passées aux laminoirs où après plusieurs passages elles se trouvent à l'épaisseur désirée. Cette opération se fait grâce au moulin. A ce moment-là, le découpage des rondelles (flan) peut avoir lieu. Comme Guybert ne frappera que des demis et quarts de franc (**Fig. 1 et 2**), cela sera vite fait.



Figure 1 : demi franc 1600 I



Figure 2 : quart de franc 1600 I

Pour cela on utilise un coupoir (**Fig. 3**). Cet appareil se présente sous la forme d'une presse munie d'un emporte-pièce. Les flans peuvent également être découpés à l'aide de tenailles. La monnaie que nous suivons est un demi-franc. On obtient de cette façon des flans qu'il suffit de mettre au poids prévu par les ordonnances, en les limant. C'est le travail des ajusteurs et des tailleresses mais, à cette époque à Limoges, nous n'avons rencontré aucune personne de sexe féminin. Voici la liste du personnel que nous trouvons dans cette partie de la Monnaie : Jehan Douhet, François Verthamond, Jehan et Pierre Mosnier dit Cadaignac, Aymery et Jehan Guibert, François Rousset, Jehan de Malavergne et Eslye Dupuis. Ils sont sous la responsabilité de Martial Rousset, procureur syndic des ouvriers.

Avant d'être monnayées, il ne reste plus que le blanchiment des rondelles. Le blanchiment consiste à donner aux flans de métal cuits, recuits, laminés et limés une belle apparence. Tant que nous sommes à ce stade des opérations, signalons que plus tard on procédera au marquage de la

¹ Les noms et fonctions, ainsi que toutes les informations, sont issus des documents de la sous-série Z1b des Archives nationales.

tranche ce qui permettra de lutter contre le rognage en inscrivant sur le pourtour des monnaies soit une inscription, soit un cordon, soit des stries ou un autre dessin.

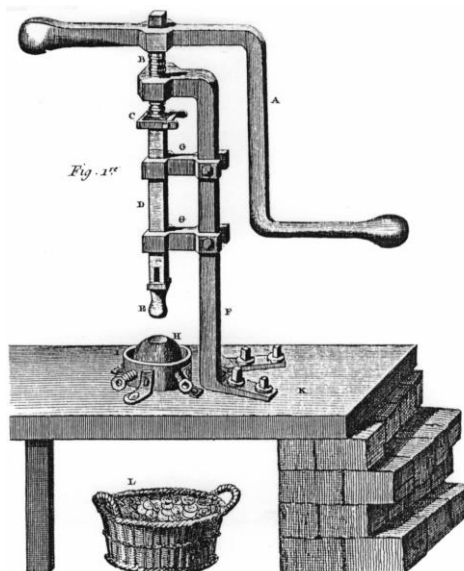


Figure 3 : le coupoir

Ca y est, les flans sont prêts à être monnayés. Ils sont transportés à la « *monnoyrie* » où les attendent les monnayeurs Jehan Martin, Jehan Borye, Lucas André, Antoine de Charlouye, Jehan Pinot avec André ou Aimery Guibert, procureur syndic des monnayeurs. Le monnayage se fait au marteau. A partir de la déclaration de mars 1645, le monnayage se fera au balancier (Fig. 4). Cependant, à Limoges, la fabrication au marteau va durer jusqu'en 1648. Après cette frappe, la rondelle de métal du début est devenue une monnaie à part entière.

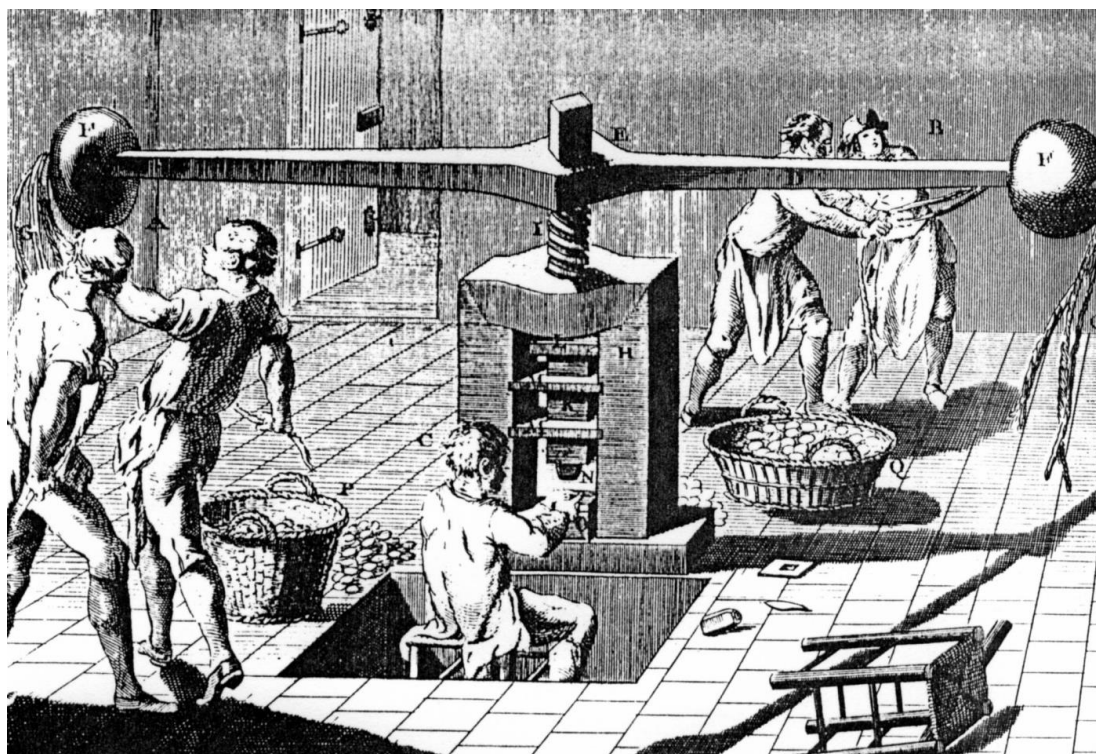


Figure 4 : frappe au balancier.

Arrive le moment de la délivrance. Cette dernière est la permission que les gardes, et éventuellement des gens de la Cour des monnaies, donnent à François Guybert de délivrer les espèces fabriquées à ceux qui ont apporté les matières pour les œuvrer comme étant droites de poids et de loi. Il est établi un acte de cette permission dans un registre appelé « registre des délivrances » où il est inscrit le jour de la délivrance des dites espèces, le nom des officiers présents, la quantité de marcs œuvrés et le nombre de monnaies qui a été frappé ainsi que, si nécessaire, le *faiblage* de poids. On y trouve aussi le rapport de l'*écharseté* de loi trouvée lors de l'essai.

Chaque fois que les gardes passent deux cents pièces d'or en délivrance, ils sont tenus d'en prendre une et de la mettre en boîte. Pour les espèces d'argent, ils prennent une pièce tous les dix-huit marcs frappés. Cet échantillonnage permet à la Cour des Monnaies de juger de la qualité et quantité de travail fait dans l'atelier. Ces monnaies sont appelées *deniers emboîtés*. A date fixe, ces deniers sont mis en un paquet avec le papier des délivrances. Ce paquet, cousu, cacheté en plusieurs endroits, est remis au Maître qui doit l'apporter ou l'envoyer au greffe de la Cour des monnaies. Le demi-franc que nous suivons n'a pas de chance, au lieu de se promener de main en main, il se retrouve parmi les deniers de boîte. Tous les ans, un conseiller de cette Cour est commis pour l'instruction et le jugement des boîtes. Le premier travail de ce personnage est de rentrer en possession de deniers frappés durant l'année précédente par l'atelier concerné et prélevés dans la circulation courante. Ces deniers sont appelés *deniers courants*. C'est en présence du Procureur général et de François Guybert, ou de son représentant, que ce conseiller ouvre la boîte. Il y trouve 22,5 demis et quarts de franc valant 3 écus 45 sols. Après avoir fait procéder aux pesées des deniers emboîtés afin de contrôler leur poids puis répéter la même opération pour les deniers courants, il porte ses constatations sur un registre.

Maintenant va avoir lieu l'essai de l'ensemble des deniers, emboîtés et courants, afin de juger de leur titre. Notre demi-franc n'a vraiment pas de chance. Il va être découpé en deux. Sa première moitié est recoupée en deux morceaux de façon à pouvoir faire l'essai avec le premier et le contre-essai avec le second. Toutes ces parties sont appelées *peuilles*. La deuxième moitié, sur laquelle doit se trouver le millésime et le différent de François Guybert qui est une boucle, est réservée pour recommencer les essais si nécessaire. L'essai est effectué par l'Essayeur général et le contre-essai par l'essayeur particulier de la Monnaie de Paris. Le conseiller reporte sur son registre le rapport des essayeurs. Il compare les résultats des essais avec ceux indiqués sur le papier des délivrances et donne ses conclusions à la Cour des monnaies.

La Cour juge si les ouvrages faits dans les ateliers sont droits de poids et de loi. S'ils sont faibles et hors des remèdes, elle prononce les condamnations et les amendes tant pécuniaires que corporelles.

Nous espérons ainsi avoir répondu à la question posée.

Les illustrations 3 et 4 sont issues de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert : Monnayage - Travail de l'or.

LA MONNAIE DE LIMOGES DURANT LE RÉGNE DE LOUIS XIII

Jacques VIGOUROUX

Au cours de l'année 1610, le bail de la Monnaie est publié plusieurs fois mais il n'y a pas preneur. Personne ne se propose. Le 20 juillet 1612, les gardes donnent commission à Pierre Guybert pour exercer la maîtrise durant trois années¹. La Cour des monnaies désapprouve cette commission et déclare le 17 août que Guybert exercera la maîtrise "*jusque a ce quil se presente personne pour la prendre a ferme ou que aultrement par la Court en soit ordonné*". Il déclare prendre un "*heaulme*" pour différent² (**Fig. 1**). Le 20 octobre de la même année, les gardes reçoivent de Paris deux matrices, l'une pour les demi-francs et l'autre pour les quarts d'écu, ainsi qu'un poinçon pour le revers des demi-francs qu'ils transmettent au graveur Jollivet. Ce dernier déclare deux jours plus tard que *le poinçon de l'effigie du Roy estoict trop grand pour la fabrication des quartz de franc et qu'il lui feroict besoing en avoir ung autre pour la fabrication desdits quartz de franc*. Jollivet signale aussi que voulant faire le poinçon de demi-franc *les lettres des A et B* (des légendes) *se seroient enfoncées et eslargies tellement qu'il n'en pouvoit tirer d'autres dans ladite matrice*³. Malgré tout, Jollivet veut se servir de ce poinçon mais dès la première utilisation, il se brise sous la paupière et se fend au-devant de la face. Le graveur demande que ledit poinçon soit renvoyé à la Cour des monnaies et que cette dernière lui en fasse délivrer un autre. Nicolas Briot, tailleur général des effigies étant absent de Paris, il est à Sedan à cette époque, la Cour des monnaies commet Pierre Régnier, maître garde et conducteur du moulin de la ville de Paris, pour faire les deux poinçons d'effigie du roi pour les demis et quarts de franc. Le 16 novembre 1612, ils sont envoyés à Limoges. Pierre Guybert ne travaille donc que deux mois en 1612. Dans les boîtes de cette année, lors de leur ouverture le 5 septembre 1614⁴, on trouve 4,5 pièces de 16 et 8 sols valant 3 livres 12 sols.

Des remontrances de la Cour des monnaies, en date du 20 mars 1614, signalent la saisie de trois mulets chargés de monnaies de cuivre en route pour Limoges avec une lettre mentionnant deux précédentes charges. La même année, le maître de l'Hôtel des Monnaies de Lyon, Daniel de Chambye, est surpris en Auvergne transportant à dos de mulets des pièces de cuivre destinées à Limoges. On l'accusera d'avoir fabriqué des monnaies défectueuses.

En 1615, le 17 octobre, ce sont les boîtes des années 1613 et 1614 qui sont ouvertes. Dans celle de 1613, se trouvent 24,5 demis et quarts de franc d'une valeur de 13 livres 1 sol 4 deniers, et dans celle de 1614, qui a été close le 22 janvier 1615, il y a 24 demis et quarts de franc valant 12 livres 16 sols. Les deniers emboîtés sont trouvés faibles de poids et échars de loi. Néanmoins, pour rendre un jugement définitif, les responsables parisiens décident que *plus amples recherches seront faictes des deniers courants*. Il faut attendre un arrêt de la Cour des monnaies du 11 juillet 1617 pour apprendre que le maître Pierre Guybert et l'essayeur Mathieu Benoist sont mis à l'amende. Les gardes, Martial Bayard Léonard Romanet, sont jugés en partie responsables. La Cour ordonne qu'ils devront se démettre de leur charge dans six mois sous peine de voir leur office déclaré vacant. Cet arrêt nous révèle que durant l'année 1613 il a été frappé des pièces de seize sols dont le papier de délivrance ne porte aucune mention. Un autre arrêt du 19 décembre 1618 nous informe qu'il a été monnayé en 1612 des pièces de seize sols portant le millésime 1613⁵. Ce qui explique l'ordre donné

¹ Archives nationales, Z^{1b} 77.

² Archives nationales, Z^{1b} 398.

³ Archives nationales, Z^{1b} 398.

⁴ Pour les ouvertures de boîtes, nous avons utilisé les documents des Archives nationales, cotes Z^{1b} 303, Z1b 320 et Z1b 882.

⁵ Archives nationales, Z^{1b} 47.

au tailleur Jacques Jollivet de ne délivrer aucun fer pour travailler dans la Monnaie *avant le premier jour de chacune année dont les fers porteront le millésime à peine de suspension de sa charge.*

L'ouverture des boîtes de 1615 a lieu le 15 septembre 1615. Elles contiennent 29,5 demis et quarts de franc valant 15 livres 14 sols 8 deniers.

Le 18 septembre 1617, le bail de la ferme de la Monnaie est fait à Albert Pinchaud, maître orfèvre de Limoges⁶. Un interrogatoire du 1^{er} février 1621 nous indique que son différent est un pigeon⁷ (Fig. 2). La réponse à une requête par lui adressée à la Cour des monnaies, nous apprend qu'il n'a pu frapper de monnaies en 1617 et 1618. A cela plusieurs raisons dont : de grandes absences du contregarde Etienne de Grandsaigne et les décès du tailleur Jacques Jollivet et de l'essayeur Barthélémy Guybert. Isaac Jollivet est nommé tailleur particulier de la Monnaie de Limoges à la place de feu son père le 3 juillet 1619. Jacques Jollivet, dans ses dernières volontés, avait demandé que son fils aîné Isaac soit pourvu de l'office de tailleur particulier. Les lettres de provisions sont du 17 août 1619 et Isaac Jollivet sera reçu par la Cour des monnaies le 3 septembre 1619⁸. Albert Pinchaud apprend, par cette requête, aux responsables de la Cour qu'il lui est impossible de bailler sa caution. Cette dernière était apportée par son associé Pierre Guybert qui vient de mourir. Il leur rappelle qu'il l'avait déjà présentée le 3 décembre 1617 au garde Léonard Romanet et que celui-ci avait refusé de la recevoir en disant *que ce n'était pas à lui qu'il fallait la présenter mais au Lieutenant Général de Lymoges*. Dans sa réponse, la Cour lui signifie que compte tenu de tous ces éléments, ledit bail ne commencera qu'au jour de la première délivrance au lieu du 18 septembre 1617. Il durera jusqu'au 7 juin 1622, date où il sera à nouveau publié mais personne ne se présentera. Les boîtes de l'ouvrage fait par Pinchaud en 1619 et 1620 sont ouvertes le 14 janvier 1621. Elles contiennent, pour 1619, 8 demis et 1 quart de franc, et pour 1620, 19 demis et quarts de franc. Les monnaies sont jugées le 17 février faibles de poids et droites de loi pour le titre pour 1619, et hors les remèdes et le poids pour 1620. Celles de 1621, ouvertes le 20 juillet 1622 contiennent 13,5 demis et quarts de franc. Pour 1622, dernière année de fonction d'Albert Pinchaud, la boîte recèle 9,5 demis et quarts de franc. L'ouverture a lieu 13 juillet 1623.

Dans un mémoire daté du 11 mars 1621, Albert Pinchaud déclare avoir versé la somme de 12 livres 10 sols pour trois mois de l'année 1619 et 50 livres pour l'année 1620 en règlement du loyer de la maison servant d'Hôtel des Monnaies. Cette somme a été versée au Trésorier général Benoist.

Un écrit du 23 octobre 1627, nous apprend qu'Albert Pinchaud n'ayant pas payé les sommes de 220 livres 8 sols, 222 livres 2 sols 8 deniers et 239 livres 12 sols, verra ses biens saisis et vendus. Ces sommes correspondent à des amendes provenant des mauvais aloi et titre des monnaies frappées sous son différent⁹.

Après un chômage de plusieurs années, la Monnaie de Limoges est rouverte effectivement en 1630 avec la maîtrise de Pierre Boysse (ou Boisse), orfèvre de la ville¹⁰. Le bail, d'une durée de cinq ans, est du 1^{er} avril 1629 avec une fin théorique au 1^{er} avril 1634. Mais, certainement en raison du manque de métal, il n'y aura plus de frappe à partir de 1633. Le différent attribué à Boysse est la lettre B (Fig. 3). Le 16 avril 1632, Isaac Jollivet est cité comme graveur. Néanmoins, Jean Darmant

⁶ Archives nationales, Z^{1b} 401.

⁷ Archives nationales, Z^{1b} 504.

⁸ Archives nationales, Z^{1b} 79 et 562.

⁹ Archives nationales, Z^{1b} 403.

¹⁰ Archives nationales, Z^{1b} 403.

dit Lorfelin, tailleur général, grave deux poinçons d'effigie pour la Monnaie de Limoges. Il lui sera payé 36 livres.¹¹

Après une interruption de 37 ans, le monnayage d'espèces d'or, écus et demi-écus à la croix, reprend dans notre atelier mais toujours en très petite quantité. Des problèmes de personnel semblent se poser car la Cour des monnaies, le 8 juillet 1631, ordonne au Maire de notre Cité de nommer rapidement une personne suffisamment capable pour exercer l'office de garde. Elle demande que tous les autres offices qui seraient vacants soient attribués. Elle enjoint au contregarde de résider dorénavant dans la ville¹².

On a très peu d'informations sur ces années. Les boîtes de l'ouvrage de 1630, contenant 9,5 demis et quarts de franc, sont apportées à la Cour des monnaies le 1^{er} avril 1631 et jugées, le 7 avril suivant, dans les remèdes pour le poids et l'aloi. Celles de 1631 arrivent au greffe le 10 avril 1632 et sont ouvertes dès le lendemain mais nous ignorons le résultat des essais. Il y a un écu et 5,5 demis et quarts de franc.

Il en va tout autrement pour l'année 1632. D'après les ordonnances, Boyssse est tenu d'apporter ou envoyer les boîtes de son ouvrage avant le 25 février 1633. Un arrêt de la Cour, du 13 mai 1633, nous dit qu'à cette date-là le conseiller à la réception des boîtes n'a rien reçu. La Cour des monnaies *condapne ledit Maistre et fermier particulier de ladite monnoye de Lymoges en cinquante livres d'amandes envers le Roy pour n'avoir fait apporter ou envoyer la boiste de l'ouvraige par luy fait en ladite monnoye durant l'année mil six cent trente deux*. Il lui est accordé un délai de quinze jours à compter du moment où lui sera signifié cet arrêt. Dans le cas où il ne satisferait pas à cette obligation il est précisé que *l'amande doublera de mois en mois jusqu'à ce quil y ait satisfait*. Le 17 juin, les boîtes ne sont toujours pas arrivées à Paris. Elles y parviennent à une date indéterminée et le 19 novembre 1633 a lieu leur ouverture. Cette opération est faite en présence du Procureur général pour l'absence du maître limougeaud. La boîte contient huit demi-francs et un écu d'or. L'essai de ces monnaies a lieu le 18 mai 1634. Les deniers d'argent emboîtés ainsi que ceux courants sont trouvés faibles de poids mais droits de loi. L'unique écu d'or de la boîte est jugé hors des remèdes tant pour le poids que pour le titre. La Cour ordonne le 17 juin 1634 que le nommé de Grandsaigne, faisant fonction de garde, et le nommé Guybert, essayeur, seront assignés à comparaître en personne devant les Généraux maîtres dans un délai de trois semaines pour répondre du faiblage de poids et de l'écharseté des monnaies. Le maître Pierre Boyssse à ce moment-là est décédé. Arrive une période de chômage qui va durer jusqu'en 1641. Une des raisons de cette inactivité nous est donnée par une lettre écrite par le prévôt des ouvriers, Rousset, et celui des monnayeurs, Ruaud. Cet écrit fait réponse à une missive de la Cour des monnaies¹³. En voici la teneur :

*Limoges 30 octobre 1636
Prévôts des ouvriers et monnoyers*

Nos Seigneurs

Nous avons receu celle qu'il Vouz a pleu Nous escrire en datte du 25 septembre derniers, ensemble les Edits de sa Majesté suivant lesquelz nous travaillonx de toutes nos forces a trouver un Maistre et mesme a esté fait des publicationx a ce subiect; mais a cause que Messieurs les Consulz de ceste Ville nous ont mis dans la taille depuis trois ans en ça et oultre ce nous suppriment tous nos privilèges de jour en jour trouvons du raffroidissement a trouverr un Maistre personne ne se voulant engager Sans jouyr des privilèges concedez par sa Maiesté, et dont toutes les aultres

¹¹ Archives nationales, Z^{1b} 141.

¹² Archives nationales, Z^{1b} 81 et 563.

¹³ Archives nationales, Z^{1b} 405.

monnoyes es France jouysent réservé nous ; Vous suppliant (Nosseigneurs) Noux y Vouloir assister car Sommes Tous plains de Bonne Volonté à servir sa Majesté, et a Vous a qui sommes

*Nosseigneurs
vos très humbles serviteurs
Roussel Prévôt des ouvriers
Ruau des monnoyers*

A Limoges ce 30 Octobre 1636

A la date du 14 février 1641, la Monnaie est à bailler. Elle est accordée à Jehan Ardant, maître orfèvre de Limoges, qui le 17 mai signale à la Cour qu'il n'y a pas d'essayeur et que de ce fait le bail ne peut être exécuté¹⁴. La Cour permet, le 29 du même mois, aux gardes de l'atelier de commettre une personne *suffisante et capable* pour exercer la fonction d'essayeur pour une durée d'un an en attendant que cette charge soit pourvue. C'est Léonard Guibert qui est commis. Peu de temps après, Jean Ardant frappe des jetons et de rares demi-francs. Il assure la maîtrise jusqu'au mois de mai 1644. Il a pour différent un soleil (Fig. 4). Dans la boîte de 1641, lors de son ouverture le 23 juillet 1642, on trouve 18 écus et demi-écus et 4 demis et quarts de franc. Dans celle de 1642, il y a 13,5 écus et demi-écus, 53,5 quarts et huitièmes d'écu. Pour l'ouvrage de l'année 1643, l'ouverture de la boîte a lieu le 15 avril 1644, le contenu de la boîte est 26,5 quarts d'écu.

Différents des maîtres de la Monnaie de Limoges¹⁵



Pierre Guybert
Figure 1 : un heaume



Albert Pinchault
Figure 2 : un pigeon



Pierre Boyssse
Figure 3 : B



Jean Ardant
Figure 4 : un soleil

Voici la liste du personnel de la Monnaie que nous avons pu établir en consultant la sous-série Z1b des Archives nationales :

Gardes

DATE	NOM
1593-13/05/1615	Martial BAYARD
03/04/1598-1616	Joseph MARTIN
26/02/1602-19/03/1619	Léonard ROMANET
20/03/1607	François DUBOIS
1614	Pierre GUIBERT
1619	Jean NORMAND
17/02/1620-1645	Pierre de CORDE ou DESCORDES (garde par commission en 1620)
10/09/1631	Augustin BERNARD
1632	DEGRANDSAIGNE ou de GRANDSAIGNE

¹⁴ Archives nationales, Z^{1b} 83.

¹⁵ Arbez F. & Vigouroux J. (2010), « Les différents à la Monnaie de Limoges de 1610 à 1715 », *Cahiers numismatiques*, 184, 25-32.

1641-16/03/1645-1662	Jacques de DOUHET (réception le 09/05/1652)
----------------------	---

Contregardes

DATE	NOM
24/05/1594-09/08/1632	Etienne de GRANDSAIGNE

Essayeurs

DATE	NOM
1596-1614	Barthélémy ou Bartholomé GUYBERT pour Mathieu BENOIST(récept. 16/09/1599)
1619-1620	Pierre GUYBERT fils
1619-1620	J. GUYBERT
Avant 26/11/1632	Pierre GUYBERT, commis
26/11/1632-06/1644	Léonard GUYBERT, commis

Prévôts ou sous prévôts des monnayeurs, ouvriers et des ajusteurs

DATE	NOM
1595-1622	Martial ROUSSET, procureur syndic des ouvriers
15/10/1597	Jean COULOMB, sieur de PROXIMART, des monnayeurs
1598	François VERTHAMON
13/05/1615	Jehan BEAUMONT, prévôt des monnayeurs
1636	RUAUD, prévôt des monnayeurs
1636-1650	Jacques David Hélie ROUSSET, prévôt des ouvriers
1641-18/07/1653	Jacques DAVID, prévôt des monnayeurs

Lieutenants des prévôts

DATE	NOM
13/05/1615	Estienne PEYROCHE, des ouvriers
1622	Etienne PEYROCHE, des monnayeurs
1622	Jean LABORIE, des ouvriers

Monnayeurs et ouvriers

DATE	NOM
1615	Jehan MARTIN, monnayeur
02/03/1612	Joseph DESCORDES, monnayeur (demande à faire son épreuve)
1621	François MARTIN, monnayeur
1622	Martial BAYARD, monnayeur
13/02/1630-15/03/1631	Barthélémy GUIBERT, ouvrier
1641	Joseph DAVID, ouvrier
1641	Martial ROUSSET, monnayeur

Greffiers

DATE	NOM
28/12/1613-1622	NICOLAS, commis greffier
1619	MOULINIER
1635	MOULINIER

Huissier

DATE	NOM
1619	Jehan FOURNIER

Voici un échantillonnage de monnaies frappées en la Monnaie de Limoges sous le règne de Louis XIII. Elles proviennent de collections particulières hormis le demi-franc 1641 qui est issu de la V. S. O. DEFRANOUX IV, 1982 N° 522.



Demi-franc 1613



Demi-franc 1614



Demi-franc 1620



Demi-franc 1621



Demi-franc 1622



Demi-franc 1641



Quart d'écu 1642



Ecu d'or 1642 (Ech. 1,5:1)

L'EMPRUNT FORCÉ DE L'AN IV

François LHERMITE

La découverte d'un récépissé de l'Emprunt forcé de l'an IV taxant Jean-Baptiste Redon fils, habitant d'Eymoutiers (Haute-Vienne) incite à revenir sur cette question de l'emprunt forcé, mais tout d'abord, il est nécessaire de rappeler, dans les grandes lignes, les problèmes financiers de la période de la Révolution Française.

La Révolution Française est née principalement d'une crise financière et économique importante. Déjà en 1781, Necker, qui avait été nommé contrôleur général des finances¹ depuis 1776, avait alerté le roi par une lettre qui analysait les causes de l'état déplorable des finances de la France et dans laquelle il proposait des réformes. La mauvaise situation économique était due, selon lui, à la guerre d'Indépendance américaine qui avait coûté très cher aux finances du pays ; d'autre part, Louis XVI céda à toutes les sollicitations financières des courtisans. Par ailleurs, le système de la Ferme était à réformer car les fermiers généraux s'enrichissaient sur le dos des contribuables tout en ruinant l'économie nationale.

Cette lettre au roi qui aurait dû rester confidentielle, fut rendue publique, et entraîna une cabale contre Necker. Louis XVI fut donc contraint de refuser les mesures proposées pour rétablir les finances, et Necker fut poussé à la démission le 19 mai 1781.

Les années suivantes, la politique de grands travaux de Calonne coûta cher. Dans un autre domaine, plusieurs années de suite, du fait du mauvais temps à la période printanière, les récoltes de blé furent désastreuses, or le pain était alors à la base de l'alimentation des Français. En 1788, le pays était en faillite virtuelle, le mécontentement du peuple était très grand et le roi se trouva obligé de convoquer les Etats Généraux et de rappeler Necker comme ministre des finances le 25 août².

Le 5 mai 1789, lors de la séance inaugurale des Etats Généraux, Louis XVI déclara à l'assemblée qu'elle avait pour mission d'œuvrer au rétablissement des finances. Talleyrand aurait proposé de confisquer les biens du clergé. Il soutenait que l'Eglise en prélevant des impôts pour son compte s'était enrichie au détriment des Français. Le 2 novembre 1789, il fut décidé que les biens du clergé seraient nationalisés et que ceux qui ne servaient pas directement au culte seraient vendus, de même que certaines parties du Domaine royal.

Il fut créé une « Caisse de l'Extraordinaire » chargée de vendre tous ces biens ; mais le besoin rapide d'argent était grand, et Mirabeau proposa la création d'un emprunt remboursable sur la vente de ces biens. On remettait aux prêteurs des « assignats » de la valeur du prêt et rapportant un intérêt. Les assignats étaient donc des billets dont la valeur était « assignée », c'est-à-dire gagée sur la valeur des biens nationaux. Le 17 avril 1790, il fut décidé que ces assignats ne rapporteraient plus d'intérêt et seraient transformés en papier monnaie.

Necker vit le danger de cette dernière décision et tenta de s'y opposer, mais fut obligé de démissionner le 4 septembre 1790.

Par la suite les émissions de nouveaux assignats se multiplièrent et dépassèrent de beaucoup la valeur des biens nationaux. Cela entraîna progressivement une perte de confiance dans cette monnaie et sa dévaluation progressive. Les biens à vendre par la Caisse de l'Extraordinaire avaient une valeur de deux à trois milliards de livres³, si bien qu'il n'y aurait jamais dû y avoir plus de trois

¹ Jacques Necker, banquier ayant fait fortune à Paris, était suisse et protestant. Pour ces deux raisons, il ne pouvait siéger au Conseil et donc ne pouvait pas être nommé ministre des finances.

² Il fut nommé directeur général des finances, puis deux jours plus tard il reçut le titre de ministre d'Etat.

³ En fait, leur valeur était d'environ trois milliards de livres, mais beaucoup ont été vendus en-dessous de leur valeur réelle.

milliards d'assignats en circulation. En septembre 1792, il en avait déjà été émis pour 2,7 milliards de livres, et en août 1793 la somme totale émise atteignait 5 milliards, puis 8 milliards au début de 1794.

La dévaluation de l'assignat était alors inévitable, bien que des mesures fussent prises pour que cette monnaie soit toujours acceptée. Sous la Terreur, un décret du 8 septembre 1793 stipule que la non-acceptation de l'assignat était passible de la peine de mort.

Après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur (28 juillet 1794), la Convention dite Thermidorienne, puis le Directoire qui lui succéda le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), furent devant des problèmes monétaires très importants avec pratiquement une situation de faillite.

Pour essayer de redresser les finances du pays, le Directoire, par la loi du 19 frimaire an IV (10 décembre 1795) créa un « emprunt forcé » ; c'est-à-dire une taxe payable par les contribuables les plus aisés et qui devait être remboursée par dixièmes, chaque année pendant dix ans.

Les principaux articles de la loi disent :

"Article premier - Pour subvenir aux besoins de la patrie, il est fait un appel de fonds, en forme d'Emprunt, sur les citoyens aisés de chaque département.

II - Cet Emprunt ne pourra porter que sur le quart le plus imposé ou le plus imposable des citoyens de chaque département...

III - Les administrations du département sont chargées de désigner, sans délai, les citoyens obligés ... de fournir à l'Emprunt...

IV - Les porteurs seront distribués dans l'ordre de leurs facultés, en seize classes qui seront égales en nombre, sauf la dernière ; la quote part de chaque classe sera réglée conformément au tableau suivant :

V - Première classe : 50 livres - 2e : 60 l. - 3e : 80 l. - 4e : 100 l. - 5e : 200 l. - 6e : 300 l. - 7e : 400 l. - 8e : 500 l. - 9e : 600 l. - 10e : 700 l. - 11e : 800 l. - 12e : 900 l. - 13e : 1000 l. - 14e : 1100 l. - 15e : 1200 l. - La seizième et dernière classe ne pourra être formée que de ceux dont la fortune est composée de cinq cent mille liv. en capital et au-dessus, valeur de 1790 ; leur taxe sera depuis quinze cent livres jusqu'à six mille, proportionnellement à leur fortune.

.....

VII - Cet Emprunt sera effectué en numéraire métallique, ou en matière d'or et d'argent. A défaut de métaux, les grains, appréciés au cours de 1790, seront reçus Les assignats seront également reçus en place du numéraire, pour le centième de leur valeur nominale.

.....

X - Pour le remboursement successif de cet Emprunt, il sera délivré aux prêteurs..... un récépissé composé de dix coupons représentant chacun un dixième de la somme totale de l'article du rôle.

XI - Les coupons seront écrits à la suite les uns des autres sur la même feuille ; ils seront signés par le percepteur, et par un commissaire nommé à cet effet par l'administration municipale ; ils seront disposés de manière à pouvoir être séparé lorsqu'ils seront remis en paiement....."

Le texte de cette loi était complété par une « *INSTRUCTION aux Administrateurs de Département, sur l'exécution de la Loi du 19 Frimaire, an 4.* » Cette instruction demandait aux départements d'établir d'urgence les rôles. Les communes devaient transmettre, dans les trois ou quatre jours, à leur canton, la liste du tiers des contribuables les plus aisés avec l'estimation de leur fortune. Ensuite chaque canton était censé faire de même en envoyant au département un état regroupant tous les prêteurs potentiels de leur canton ; puis les administrateurs des départements auraient calculé dans quelle classe se trouvait chaque contribuable et ainsi la somme qu'il devait payer.

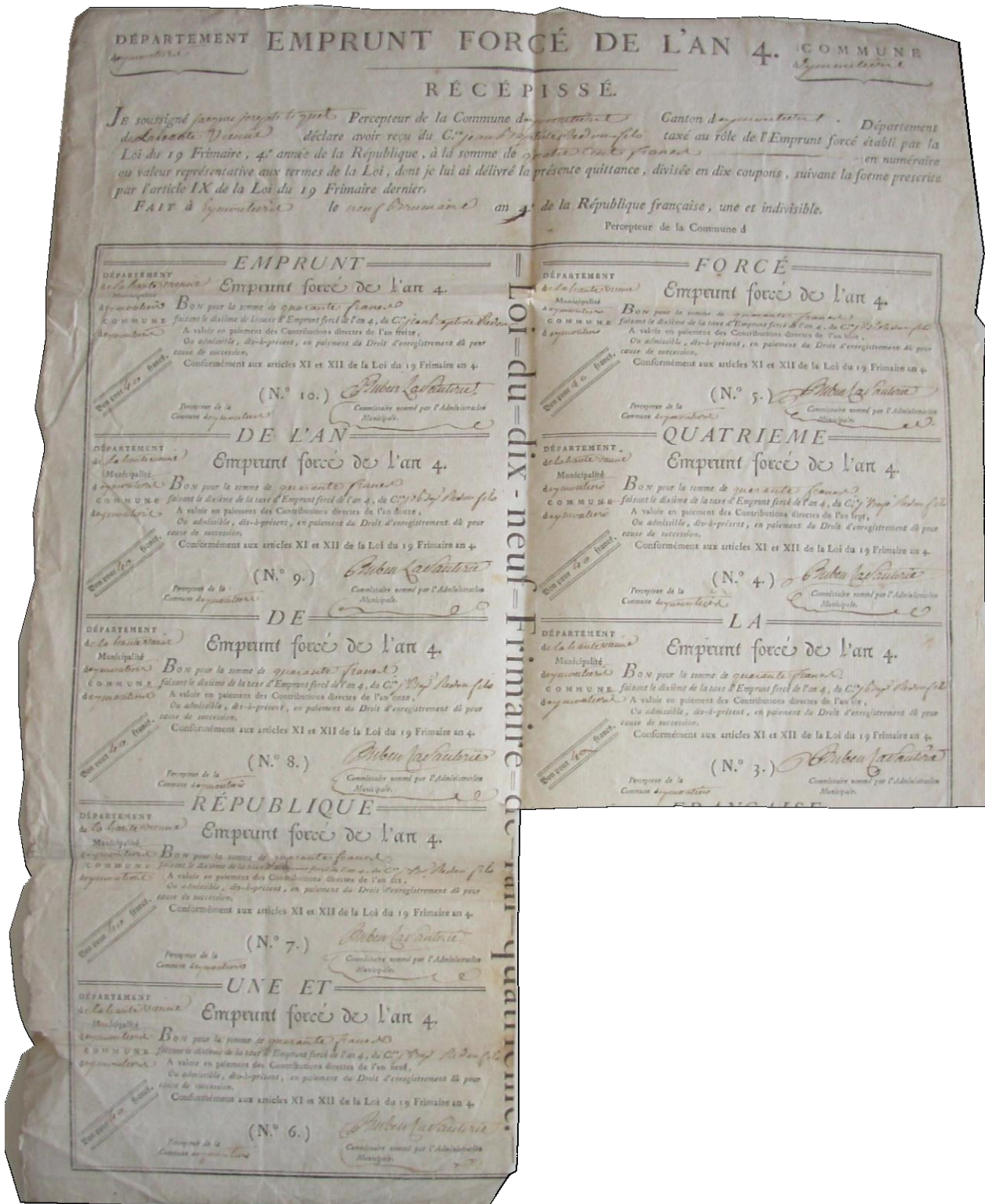


Figure 1 : récépissé de l'Emprunt forcé de l'an IV (appartenant à l'auteur) - Dimensions : 38 cm x 49 cm
 Seuls deux coupons manquent, les autres n'ayant jamais été remboursés, ce qui est habituel sur les documents semblables du fait de la perte de toute valeur.

Enfin le département devait adresser la liste des contribuables concernés au percepteur de chaque commune qui devait procéder, sans délai, au recouvrement des sommes dues. Il était

souhaité que la totalité de cet emprunt soit recouvrée dans les trois mois. Bien entendu, les contribuables ont payé surtout avec des assignats. Cela était prévu et avait l'avantage de diminuer considérablement le nombre d'assignats en circulation.

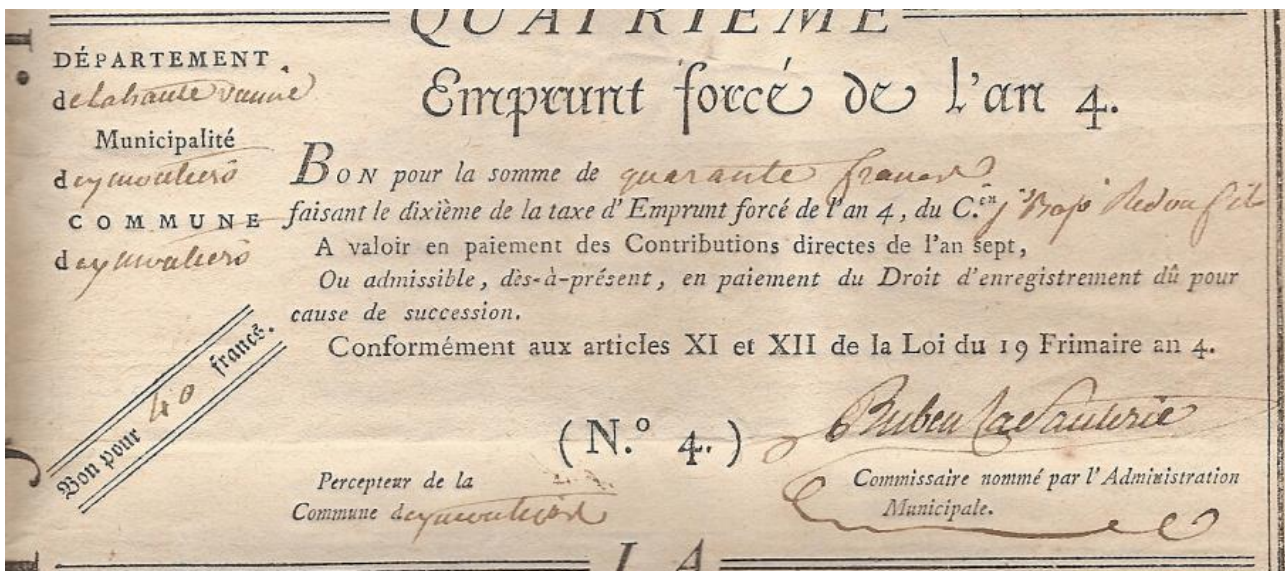


Figure 2 : coupon n°4 du récépissé précédent. Echelle 1:1.

Mais il y avait urgence à remplir les caisses de l'Etat. Le décret du 1^{er} nivôse an IV (22 décembre 1795) créa des « rescriptions de l'Emprunt forcé⁴ », sorte de billets dont la valeur était gagée sur les recettes à venir de l'Emprunt forcé.

L'Emprunt forcé devait rapporter à l'Etat 600 millions de francs, donc par arrêté du 21 nivôse an IV (11 janvier 1796), six valeurs de rescriptions furent émises en francs (et non plus en livres), soit 25, 50, 100, 250, 500 et 1.000 francs. La masse totale des billets émis fut bien de 600 millions de francs. Ces rescriptions se présentaient sous forme d'un rectangle allongé de 226 mm sur 87 mm ; imprimées en noir sur une seule face, sur un papier crème. La date, la valeur, la numérotation et deux signatures étaient portées à la main.



Figure 3 : rescription de 50 francs. Echelle 3:4
(extrait de web : Catalogue général des assignats français - par types)

⁴ « Rescription » est un terme aujourd'hui désuet, qu'on pourrait traduire par « mandat au porteur », émis par un souverain ou un Etat, et contre lequel le porteur était censé en recevoir le montant en monnaie métallique.

Ces rescriptions devaient être remboursées aux porteurs dès que l'argent de l'Emprunt forcé serait dans les caisses de l'État.

L'Emprunt forcé a diminué légèrement la masse des assignats en circulation, cependant leur impression fut continuée, si bien qu'il y eut jusqu'à 45 milliards d'assignats en circulation, ce qui leur fit perdre tout crédit. Le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), l'assignat fut démonétisé : on brûla publiquement pour 890 millions de francs en assignats en même temps qu'on détruisit les planches d'impression.

La loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) créa un nouveau papier monnaie : le Mandat territorial qui a subi le même sort que l'assignat et fut démonétisé le 16 pluviôse an V (4 février 1797) en étant repris pour 1 % de sa valeur nominale.

L'Emprunt forcé engendra beaucoup de réticences. Certaines communes refusèrent de dresser les listes de leurs plus gros contribuables, prétextant que ceux-ci étaient plus pauvres que la majorité des personnes de la ville voisine. Les administrations ne firent pas de zèle et laissèrent traîner les choses, si bien qu'au bout de six mois, il était rentré dans les caisses de l'État, à peine le quart des 600 millions prévus.

Le lendemain de la création du Mandat territorial un arrêté du 29 ventôse an IV transforma les rescriptions en papier monnaie en leur donnant un cours forcé. De même les coupons des récépissés de l'Emprunt, qui à l'origine ne pouvaient servir qu'à payer l'impôt les années suivantes, furent eux aussi transformés en papier monnaie à partir de leur date de validité⁵.

Les rescriptions et les coupons des récépissés furent démonétisés en même temps que les mandats territoriaux, le 4 février 1797.

Par la suite, l'État favorisa la création de banques privées qui émirent des bons ou des billets. L'impôt direct fut abaissé et rendu plus juste et son prélèvement fut confié à une administration. L'octroi fut rétabli, et on préleva beaucoup d'argent dans les pays conquis.

Par ailleurs, le Directoire créa des institutions financières efficaces comme la Caisse des Comptes Courants, ancêtre de la Banque de France. Les lois des 11 brumaire et 21 ventôse an VII posèrent les bases solides d'un système hypothécaire et d'un statut de conservateur des hypothèques. De nombreuses banques privées furent créées. Si la période fut très critique sur le plan des finances publiques, les mesures prises par le Directoire bénéficièrent beaucoup au Consulat et à l'Empire qui s'attribuèrent un mérite en partie dû à leurs prédécesseurs.



Le Barh D. & Bordogna M. (2001), *Le Patrimoine de la Banque de France*, Coordination Banque de France, Flohic éditions.

Melchior-Bonnet B. (1985), *Histoire de France, tome 5 : La Révolution et l'Empire, 1789-1799*, Larousse, 1985.

Texte de la loi du 19 frimaire, l'an quatrième de la République française une et indivisible.

Nombreux articles Wikipedia : Emprunt forcé de l'an 4 ; Rescription de l'emprunt forcé de l'an 4 ;

Le Directoire ; Jacques Necker ; etc...

⁵ C'est pourquoi on trouve assez facilement des récépissés de l'emprunt auxquels il ne manque que les deux premiers coupons (qui ont été remboursés ou ont servi de monnaie).

LES MÉDAILLES DE LA TAXE SUR LES CHIENS A LIMOGES.

François LHERMITE.

Historiquement, l'Angleterre fut le premier pays qui instaura une taxe sur les chiens, en 1796. Puis, ce fut la Prusse qui créa, en 1829, une taxe de 3 thalers par chien, au profit des communes. Petit à petit, pratiquement tous les pays européens imposeront la possession de chien, le plus souvent au profit des communes. Les modalités furent très différentes d'un pays à l'autre. En Allemagne, où elle persiste encore de nos jours, elle est variable selon les *Länder*. En Suisse, elle n'existe que dans certains cantons, et est souvent calculée selon la taille et le poids du chien. En Belgique, la législation n'est pas semblable selon les provinces, et les modalités semblent être laissées à la décision de chaque ville ; de même, aux Pays-Bas la taxe varie selon les municipalités. En Italie, la loi de 1865 laisse à chaque commune le choix d'appliquer ou non une taxe.

Aux Etats-Unis, où il existe des médailles de « dog tax », il semble que cette taxe puisse être décidée soit par un Etat, soit par un comté (*county*), soit par une ville. Au Québec, on cite la ville de Memphrémagog qui a institué une taxe municipale de 25 dollars, payable une seule fois pour toute la durée de la vie du chien.

En FRANCE, la loi du 2 mai 1855 créa une taxe municipale sur les chiens qui fut appliquée à partir du 1^{er} janvier 1856. Cette taxe était entièrement au profit des municipalités, elle était annuelle et impérative. Les possesseurs de chiens devaient les déclarer à la mairie de leur domicile en fin d'année pour l'année suivante. Les chiens étaient divisés en deux catégories : la première catégorie concernait les chiens d'agrément ou les chiens de chasse ; la deuxième, les chiens de garde, les chiens de berger, les chiens d'aveugles, qui payaient une taxe moins élevée. Le montant de la taxe de chaque catégorie était laissé à la décision de la commune et devaient être compris entre 1 et 10 francs.

La raison principale invoquée, pour la création de cette taxe, était la lutte contre les chiens errants qui propageaient la rage.

En 1920, une loi augmenta les tarifs de cette taxe qui fut alors comprise entre 5 et 20 francs. Puis en 1932, une nouvelle loi fixa le montant de la taxe selon la population de la commune. Pour les communes de moins de 50.000 habitants, les chiens de la première catégorie payaient 40 francs, ceux de la deuxième 10 francs. Dans les communes de 50.000 à 250.000 habitants, la taxe fut fixée respectivement à 60 et 20 francs ; et dans les communes de plus de 250.000 habitants à 80 et 30 francs.

Mais, dès le début, beaucoup de possesseurs de chiens omirent de les déclarer, plus ou moins volontairement. Le contrôle était difficile, si bien que de nombreuses communes décidèrent de créer une médaille qui serait accrochée au collier du chien pour prouver que l'animal n'était pas en contravention. Parmi les premières villes qui adopteront cette médaille, on cite Rouen, Saint-Etienne, Bellegarde, etc... mais Paris refusa toujours cette solution. Cette médaille fera quand même rentrer davantage d'impôts, et l'on cite Lyon qui la rendit obligatoire à partir de 1897 ; si bien qu'en 1896, 12.066 chiens avaient été déclarés, ce qui avait rapporté 76.633 francs, et qu'en 1897, les chiffres furent de 17.732 chiens et 104.800 francs.

Les médailles de la taxe sur les chiens persistèrent encore dans de nombreuses villes françaises pendant la période d'entre les deux guerres mondiales ; mais les perturbations dues à la Deuxième Guerre Mondiale et à l'Occupation entraînèrent le fait que les citoyens négligeront de déclarer leurs chiens, ou même ignoreront cette obligation. Aussi cette taxe va avoir un rendement de plus en plus faible, si bien qu'elle finit par être abrogée par la loi n° 71.411 du 7 juin 1971.

A **LIMOGES**, dans sa communication à la Société Archéologique et Historique du Limousin¹, Henri Hugon écrit au chapitre C :

« 9. Ville de Limoges, cuivre jaune, rond festonné, percé pour suspension. – *Ville de Limoges. Chiens 1911*. R/ Grenetis centre nu. A.M. [Malinvaud]. Devait servir au contrôle du paiement de la taxe municipale sur les chiens, le millésime changeant chaque année. Supprimé dès le premier exercice. »

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 décembre 1910², M. Jumaucourt, rapporteur d'une commission ayant étudié le problème de la « *police des chiens* », propose :

« *Tout chien, tenu ou non en laisse, circulant sur la voie publique, dans toute l'étendue de la commune de Limoges, devra être muni d'un collier portant, gravé sur une plaque, le nom et l'adresse de son propriétaire et auquel sera suspendue, d'une manière très apparente, une médaille qui indiquera, par sa forme et sa couleur, la catégorie auquel le chien appartient et portera sur une de ses faces, le numéro d'inscription de l'animal sur le rôle ad hoc.*

« *Cette médaille sera de forme et de couleur déterminées, chaque année, par l'administration municipale, elle sera délivrée gratuitement aux intéressés contre paiement de la taxe dans les bureaux de M. le receveur municipal.*

« *En cas de perte de médaille, il en sera remis une nouvelle moyennant la somme de 0 fr. 50.* »

Et plus loin, il propose « *de fixer la taxe comme ci-après :*

« *1° Chiens de la 1^{re} catégorie : 10 francs – 2° Chiens de la 2^e catégorie : 2 francs.* »

Antérieurement, la taxe, à Limoges, était de 10 francs pour la 1^{re} catégorie et de 1 franc pour la 2^e. On peut se poser la question de la date d'application de l'augmentation de la taxe pour la 2^e catégorie, car ce n'est qu'à la séance du 16 avril 1912 du Conseil Général de la Haute-Vienne³ que celui-ci prend la décision d'entériner cette modification :

« *Le conseil municipal de Limoges a décidé de porter de 1 franc à 2 francs la taxe sur les chiens de 2^e catégorie (chiens de garde). Cette décision doit être approuvée par un décret rendu en Conseil d'Etat, après avis du Conseil Général, en vertu de l'article 3 de la loi du 2 mai 1855. Cette taxe n'ayant rien de contraire aux dispositions de la loi susvisée, votre 1^{re} commission vous propose de donner un avis favorable à cette augmentation.* »

Dans le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 4 février 1912⁴, on trouve :

« *Il est dû à M. R. et G. Malinvaud, graveurs à Limoges, une somme de 123 fr. 45 pour une fourniture de médailles à remettre aux possesseurs de chiens. Afin de désintéresser MM. Malinvaud, il y a lieu d'ouvrir un crédit de pareille somme par addition au budget de 1911.*

Et à la séance du 8 octobre 1912, sous le titre : « Budget de 1912. – Communication de l'état des dépenses imprévues », il est noté⁵ :

« *Fourniture de médailles et diplômes offerts par la ville à diverses sociétés et médailles de contrôle destinées aux possesseurs de chiens 305,75.* »

Par la suite, dans les comptes rendus des séances du Conseil municipal de 1913, 1914, 1915 et 1916, on ne trouve pas de mention de l'annulation de l'obligation pour les chiens d'avoir une médaille de contrôle, mais on ne trouve pas non plus de dépense faite pour leur fabrication.

¹ *Bulletin de la S.A.H.L.*, tome LXXV, 1934, 134.

² Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges ; Année 1910 – Archives Municipales 1.D.105, 763-766.

³ Archives Départementales de la Haute-Vienne ; Dossiers d'administration communale – 2.0.1526.

⁴ Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges ; Année 1912 - Archives Municipales, 1.D.107, 82-83.

⁵ Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges ; Année 1912 - Archives Municipales, 1.D.107, 782.

Il y a cependant, à partir de 1914, des « comptes administratifs annuels » relativement détaillés qui nous renseignent sur le « produit » de la taxe sur les chiens. Pour 1913, il fut de 2.380 francs⁶, pour 1914, 2.196 francs⁷, et pour 1915, 2.624 francs⁸.

Il semble donc que la médaille de contrôle de paiement de la taxe sur les chiens n'ait existé à Limoges que pendant deux ans (et non une seule année comme le pensait Henri Hugon).

Nous connaissons une médaille de 1911 grâce au site wikicollection qui en présente une. Cette médaille correspond à la description d'Henri Hugon : médaille en cuivre, ronde festonnée, percée d'un trou pour suspension. A l'avant : VILLE DE LIMOGES – CHIENS – 1911. Au revers, elle a été estampée en creux, sur trois lignes : Capt^{ne} DUCASSE 640 - Au-dessous, triangle contenant un V = signature du graveur Malinvaud (le V formant un A et un M avec les deux côtés latéraux du triangle).



Cette médaille n'est pas en très bon état, et, entre autre, le quatrième chiffre de la date n'est pas très net, et on pourrait lire un 5 sur la photo. Mais M. Laurent Nesly, qui possède cette médaille, nous confirme qu'il s'agit bien d'un 1 et que la date est donc bien 1911.

Les deux médailles ci-contre sont représentées à l'échelle 2:1.



Nous venons d'acquérir une médaille marquée à l'avant : VILLE DE LIMOGES – CHIENS – 1912. Cette médaille, en cuivre, est octogonale avec alternativement 4 côtés concaves et 4 côtés légèrement convexes. Elle s'inscrit dans un carré de 20 mm de côté (24 mm entre les milieux de 2 côtés convexes opposés). Elle présente un grènetis périphérique sur les deux faces. Il n'y a aucune inscription au revers.

On peut se demander s'il n'y a eu que ces deux médailles. La lecture des comptes rendus des séances du Conseil municipal n'apporte aucune certitude, bien qu'il soit très probable qu'il n'y en ait eu que les deux années citées. Mais le texte de la séance du 23 décembre 1910 qui a créé ces médailles dit : « ...médaille qui indiquera, par sa forme et sa couleur, la catégorie auquel le chien appartient... Cette médaille sera de forme et de couleur déterminées, chaque année, par l'administration municipale... ». Cela semble dire que si les médailles sont différentes selon les années, elles sont de même différentes selon la catégorie du chien. Ainsi, il n'est pas impossible qu'il puisse exister une médaille différente pour chacune des deux années, ce qui porterait leur nombre à quatre. Mais il est possible, aussi, que les propositions de 1910 n'aient pas été suivies à la lettre.

⁶ Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges ; Année 1914 - Archives Municipales, 1.D.109, 779.

⁷ Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges ; Année 1915 - Archives Municipales, 1.D.110, 598.

⁸ Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges ; Année 1916 - Archives Municipales, 1.D.111, 489.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Michel BRUNET

Cette année la Société Numismatique du Limousin aura été extrêmement présente dans plusieurs expositions de très haute qualité sur le territoire de notre département.

Nous avons tout d'abord participé, le vendredi 24 mars 2017, au **7ème Forum de l'Histoire du Limousin**, manifestation de grande ampleur aux archives départementales de la Haute-Vienne. Une vingtaine d'associations avaient répondu présent, invitées pour leurs travaux de recherche sur l'histoire locale (principalement haut-viennoise). Cette belle journée fut marquée par la visite guidée des lieux et par deux conférences suivies par un public nombreux et intéressé : la première intitulée « Classer les archives privées, autour du fonds des familles Haviland et Laliq », la deuxième sur « Saint-Martial de Limoges, l'abbatiale romane ».



Nous étions plusieurs membres de la SNL présents avec une seule vitrine (par manque de place), en partie dédiée à la monnaie de Saint-Martial, avec également des médailles, un choix de billets de chambre de commerce, de cartes d'alimentations et de bons de pains de Limoges.

Sur notre table nous avons mis un grand choix de différents bulletins annuels ainsi que notre ordinateur qui diffusait en boucle un petit programme sur les monnaies frappées par l'abbaye de Saint-Martial.

Quelques jours plus tard, les 1^{er} et 2 avril 2017, c'est à Rilhac-Rancon, à l'Espace Mazelle que nous étions invités par le président de l'association de Minéraux-Fossiles « GEOLIM » pour une exposition sur le thème « Le plomb en Limousin ».



Le stand de la SNL



Frappé par Roland Zoubiri d'un jeton commémoratif Géolim avec un revers à l'effigie de Saint-Martial.

Ces journées fort sympathiques ont mobilisé plusieurs adhérents, avec la présentation de quelques monnaies féodales d'Aquitaine, notre ordinateur avec un dossier en boucle sur les monnaies de l'abbaye de Limoges et quelques bulletins de la société.

C'est lors de cette exposition que nous avons pris contact avec nos plus proches voisins de stand, le syndicat d'initiative du Chalard, qui nous a gentiment invités à venir exposer l'après-midi du samedi 1^{er} juillet 2017 quelques belles monnaies anciennes à la maison de l'or du Chalard. Nous étions trois avec deux magnifiques vitrines remplies de belles monnaies gauloises, avec des agrandissements photos pour les rendre mieux visibles, un excellent choix de monnaies romaines ainsi que de superbes pièces royales en or de très belle qualité dont certaines de l'atelier de Limoges, plus quelques monnaies plus récentes et modernes en or également.



Les vitrines de la SNL à la Maison de l'or du Chalard

Pas de forum des associations cette année, car la date, déplacée d'une semaine par la Ville de Limoges, correspondait malheureusement au jour de notre réunion mensuelle le 2^{ème} samedi du mois. Cette réunion était très importante pour nous, car c'était la dernière pour les vérifications et mises aux points avant notre bourse annuelle.

Cette bourse 2007 aura été pour la SNL plus compliquée qu'à l'accoutumée, avec le récent changement de local, en raison de la fermeture des trois salles Blanqui et leur remplacement par la salle du temps libre, située sur le même lieu, de même grandeur et mieux éclairée.

Ce changement a dans l'ensemble été très bien accepté par les marchands professionnels présents.



Un petit regret cependant en ce qui concerne les salles, car nous sommes passés de trois pièces à une seule, nous contraignant à gérer différemment l'organisation de notre manifestation et à supprimer la très belle partie « exposition » par manque de place.

Pour les journées du patrimoine, nous avons été accueillis encore cette année très chaleureusement, par nos amis de l'association « Dupuytren mémoires vivantes » sur le site de la villa d'Antone à Pierre-Bufferrière.

Pendant deux jours, nous avons présenté un panel de très belles monnaies romaines et gauloises. Ce site superbe et bien entretenu, a cette année eu l'honneur de la visite officielle du Préfet de la Haute-Vienne, Raphaël Le Méhauté, et de la première vice-Présidente du Conseil Départemental 87, Annick Morizio. Ils ont pu se rendre compte de la valeur du travail accompli par cette belle équipe de bénévoles très bien organisée, qui travaillent sous-couvert de la DRAC et avec les directives d'un ingénieur archéologue.



Le stand de la SNL sur le site de la villa d'Antone



Présentation de monnaies gauloises et romaines

Enfin, la SNL a fait partie des associations qui ont vu leur subvention totalement supprimée par la Ville de Limoges, participant ainsi un tout petit peu aux gros efforts d'économies de celle-ci. Allant un peu plus loin, nous avons décidé d'un commun accord de ne pas perdre notre énergie à faire de nouvelles demandes pour la saison 2018, afin de moins gaspiller notre temps de bénévoles et travailler ensemble pour prendre de nouvelles orientations.

SÉLECTION DE MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES FRAPPÉS EN LIMOUSIN VUS EN 2017

Gauloises

Splendide statère lémovice 'au carnyx' en électrum DT 3392.
I^{er} s. av. J.-C., 7,03 g / 19 mm.
D/ Tête à droite coiffée de grosses mèches en S ; volute en accolade qui sort de la bouche.
R/ Cheval galopant à gauche devant un joueur de carnyx.
Vente MDC du 01/12/2017, lot 6.



Très belle drachme lémovice 'à la tête coupée' DTS 3416A.
I^{er} s. av. J.-C., 2 g / 13 mm.
D/ Tête à la coiffure aquitanique à droite.
R/ Cheval à gauche surmonté d'une tête coupée. Cercle pointé sous le cheval.
eBay.



Carolingiennes

Rarissime obole (3^{ème} exemplaire connu) de Pépin II d'Aquitaine pour Limoges (845-48). MG 611. 0,4 g / 16 mm.
D/ + PIPINVS REX : croix
R/ + LIMO - DICAS sur deux lignes (il semble y avoir une trace de S couché sous la 2^{ème} ligne ??)
Découverte à Maastricht (Pays-Bas) en 2017.



Féodales

Vicomtes de Limoges, obole au type d'Eudes immobilisé, eBay
Comté de la Marche, denier de Gui de Lusignan, www.numismatique.com

Royales

Charles V

Franc à pied, Limoges, Pesenti Bruno.

Henri III

- Quart de franc au col plat, 1584, eBay.

Henri IV

- Demi-franc, 1594, eBay.
- Demi-franc, 1598, eBay.
- Demi-franc, 1609, OGN Numismatique, VE ALDE, 07.06.2017, lot 188.
- Quart d'écu, 1606, 2^{ème} type, collection particulière.

Louis XIII

- Demi-franc, 1622, 1^{er} type, collection particulière.

Louis XIV

- Louis d'or, 1659, type à la mèche longue, iNumis, VE 36, 17.03.2017, lot 353.
 - Demi-louis d'or, 1693, type aux 4 L, réformation, eBay.
 - Demi-écu, 1693, type aux palmes, réformation, collection particulière.
 - Quart d'écu, 1644, frappe au marteau, eBay.

Louis XV

- Louis d'or, 1729, type dit aux lunettes.
 - Louis d'or, 1743, type au bandeau, VSO de VGI, 26.09.2017, lot 19.
 - Ecu, 1761, type au bandeau, CGB, Boutique Royales, 20.01.2017.
 - Ecu, 1762, type au bandeau, WinNumis eBay.

Révolutionnaires**Constitution**

- 12 deniers 1793, CGB, Boutique Modernes
 - 15 sols 1792, 2^{ème} semestre, sans lettre d'atelier, MDC Monaco, Auction N°3, 30 novembre 2017, lot N° 543

Faux

Attention, depuis quelques temps les fausses monnaies mérovingiennes, dont certaines de Limoges, se multiplient sur eBay ! Certains vendeurs, surtout britanniques (theancientworldart notamment), semblent s'en être fait une spécialité...

Plusieurs faux deniers attribués à l'Eglise de Limoges, avec les lettres E R et la légende de revers LOOΛ... (Prou 827 = Belfort 3561) ont notamment été signalés. Si certaines imitations sont en métal blanc (étain ?) et ne se distinguent des originaux que par une gravure et un aspect général très frustes, d'autres sont présentées comme des « bronzes mérovingiens » ! L'exemplaire ci-dessous à gauche par exemple pèse 2,1 g pour 17 mm, au lieu de 1,06 g pour l'original en argent.

D/ + lettres E R, avec une petite lettre additionnelle sous le R (un c ?)

R/ LOOΛ... autour d'une croix cantonnée de quatre points.



En fait, le faussaire semble avoir frappé des flans de cuivre ou d'étain, ensuite recouverts d'une fine couche de bronze sans doute artificiellement patiné. L'image centrale montre un autre exemplaire dont la pellicule superficielle a été retirée par un membre de la société pour faire apparaître l'âme en cuivre. Sur un troisième exemplaire proposé par le même vendeur (image de droite), l'absence d'une partie de la couche superficielle laisse apparaître les lettres COMOB (rétrogrades) caractéristiques des monnaies d'or byzantines !! Un flan ayant servi à frapper un faux solidus a donc été réutilisé pour frapper dans un deuxième temps un faux denier mérovingien...

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donné pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque deuxième samedi du mois de 14h00 à 16h30 dans les locaux de l'Espace associatif Charles Silvestre. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle : le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions

le 2^{ème} samedi de chaque mois de 14h à 16h30

10 mars 2018 14 avril 2018 12 mai 2018 9 juin 2018
7 juillet 2018 8 septembre 2018 13 octobre 2018 10 novembre 2018
8 décembre 2018 12 janvier 2019 9 février 2019 (Assemblée Générale)

Bourse – exposition

dimanche 7 octobre 2018

Permanences à l'Espace associatif

le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h30
28 mars 25 avril 23 mai 27 juin 26 septembre
24 octobre 28 novembre 23 janvier 2019

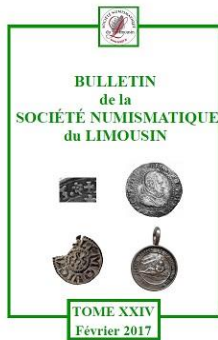


SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

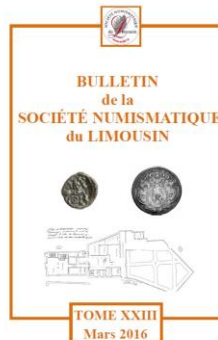
Espace associatif
40, rue Charles Silvestre
87100 LIMOGES
snl87@snl87.fr
www.snl87.fr

NOS PUBLICATIONS

Les tomes I à XXIV de notre bulletin (années 1994 à 2017) sont tous téléchargeables gratuitement, au format PDF, sur notre site : www.sn187.fr/publication.htm.



Tome XXIV, février 2017

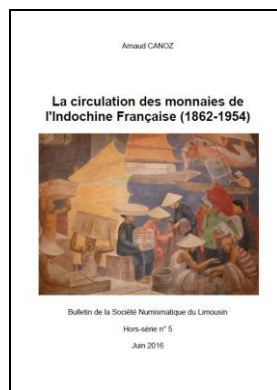


Tome XXIII, février 2016



Tome XXII, février 2015

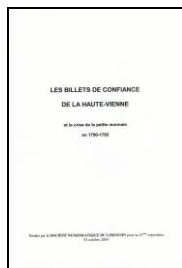
Un formulaire de commande est également disponible sur le site pour en acheter la version papier, ainsi que les numéros hors-série :



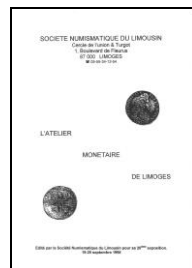
A. Canoz, *La circulation des monnaies de l'Indochine française (1862-1954)*, juillet 2016, 44 pages. 12 €

Cet ouvrage d'Arnaud Canoz traite de la circulation monétaire de l'Indochine. Il permet de mieux comprendre quelle est la valeur des monnaies indochinoises à leur époque de circulation, et pourquoi leur composition métallique a évolué, de l'émission des premières monnaies en 1879 à la frappe des dernières monnaies au nom de la France, à la fin des années 1940.

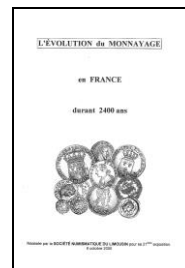
Mêlant à la fois la numismatique, l'art, l'histoire et l'économie, ce bel ouvrage en couleur est le seul traitant de ce sujet qui soit disponible en français. A lire sans modération pour tous les amoureux de la numismatique et de l'Indochine.



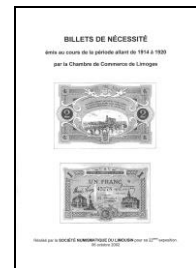
Les billets de confiance de la Haute-Vienne



L'atelier monétaire de Limoges



L'évolution du monnayage en France



Les billets de la Chambre de Commerce de Limoges



LIMOGES (87)

Salle du temps libre (derrière l'Hôtel de Ville)
accès par la rue Louis Longequeue

de 9 h 00 à 17 h 00

Dimanche 7 octobre 2018

37^e BOURSE - NUMISMATIQUE



**MONNAIE
PAPIER-MONNAIE
MÉDAILLES ET JETONS
LIBRAIRIE
NUMISMATIQUE**



Entrée libre - parking assuré
Organisée par la Société Numismatique du Limousin

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif

40, rue Charles Silvestre

87100 LIMOGES

snl87@snl87.fr

www.snl87.fr

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin



Avec le soutien de la
Ville de Limoges

ISSN : 1265-3691

6 €